



Service du Patrimoine Naturel Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité

Farid BENSETTITI
Jacques TROUVILLIEZ



Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats



Auteur : Farid BENSETTITI et Jacques TROUVILLIEZ¹

1. USM 0308 Service du patrimoine naturel - Département Ecologie et gestion de la biodiversité - Muséum national d'Histoire naturelle - Paris, 57 rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05 ; email bensettiti@mnhn.fr ; trouvilliez@mnhn.fr

Crédit photos :

1^{re} de couverture : © F. Bensettiti (Suberaie, Hêtraies) ; © O. Delzon (*Hyla arborea*) ; © O. Escuder (*Galanthus nivalis*) ; © P. Gourdin (*Capra ibex*, *Gentiana lutea*, *Lycopodium clavatum*) ; © A. Horellou (*Rana temporaria*, *Euproctus asper*, *Balaenoptera physalus*) ; © E. Vela (*Saga pedo*, *Narcissus assoanus*).

4^{ème} de couverture : © P. Gourdin (*Aquilegia alpina*, *Helix pomatia*, *Lacerta bilineata*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Parnassius apollo*) ; Pinède Corse à *Pinus laricio*.

Référencement : BENSETTITI F. et J. TROUVILLIEZ, 2009 - Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats . Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.

Sommaire

Introduction	3
I Principales informations tirées du rapport de l'Article 17	4
1. Exigences en matière d'information au titre de l'article 17 de la directive habitats.....	4
1.1. Exigences prévues par la directive.....	4
1.2. Régions biogéographiques.....	5
1.3. Qualité des données	5
2. Les principales conclusions au niveau national tirées des rapports établis au titre de l'article 17.....	6
2.1. Informations générales	8
2.1.1. Nombre de ZCS et de ZPS par région biogéographique	8
2.1.2. Nombre d'habitat et d'espèce par région	8
2.1.3. Fréquence des pressions et menaces (%)	9
II Évaluation globale de statut de conservation	11
1. État des habitats visés aux annexes de la directive habitats	11
1.1. Résultats des habitats à l'échelle nationale	11
1.2. Résultats des habitats à l'échelle européenne	16
2. État des espèces visées aux annexes de la directive habitats	17
2.1. Résultats des espèces à l'échelle nationale	17
2.1.1. Espèces animales	20
2.1.2. Espèces végétales	21
2.2. Résultats des espèces visés aux annexes II, IV et V à l'échelle européenne	21
III État de conservation des types d'habitats associés à l'agriculture	23
1. Au niveau européen	23
2. Au niveau national	24
Conclusion	26
Annexe A	27
Annexe B	33
Annexe C	48

Introduction

La directive habitats invite tous les Etats membres à entreprendre une surveillance des habitats et des espèces énumérées dans les annexes I, II, IV et V et de réaliser un rapport tous les six ans sur l'évaluation de leur statut d'état de conservation sous un format adopté par l'ensemble des pays européens. Le rapport remis couvre la période 2001/2006 et constitue un premier « état des lieux » à partir duquel les évolutions futures seront appréciées.

Cette première évaluation a eu lieu en 2007, sous le pilotage du Muséum national d'histoire naturelle et avec l'appui d'un grand nombre d'organismes et plus de 200 experts (cf. Annexe C), les résultats ont été notifiés à la Commission européenne et nous vous en présentons un rapport synthétique mis en perspective par rapport aux résultats européens.

L'évaluation au titre de l'article 17 porte sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des régions biogéographiques atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine. Au total, 131 habitats naturels et semi naturels, 290 espèces (91 espèces végétales et 199 espèces animales) dont 159 (annexe II) sont concernées dans le cadre des propositions du réseau Natura 2000. Les espèces de la directive « Oiseaux », faisant l'objet d'une évaluation spécifique tous les trois ans, ne sont pas prises en compte.

L'évaluation doit être réalisée au niveau de chaque domaine biogéographique concerné par l'habitat/espèce considéré présent et porte sur l'ensemble du territoire métropolitain (**elle ne se limite donc pas au seul réseau Natura 2000**). Pour ce premier exercice 216 habitats et près de 1182 espèces ont été évalués par les Etats membres pour l'ensemble de l'Europe. En termes d'espèce et d'habitats d'intérêt communautaire, la diversité est concentrée dans le Bassin méditerranéen et la région Macaronésienne. Les pays les plus grands dans ces régions sont la France, l'Italie, et l'Espagne.

Le Centre thématique européen pour la diversité biologique (CTE/db) a mené avec un groupe d'experts des discussions sur un format de rapport adopté par le Comité habitats pour une analyse de données à l'échelle européenne (domaine biogéographique). A partir de cette méthode cela a permis de réaliser des évaluations pour chaque région biogéographique sur la base des rapports des Etats membres (CTE/db, 2008). Les résultats obtenus par le CTE nous ont permis de faire des comparatifs avec les notre et ainsi nourrir des discussions à partir du contexte national et européen.

Les habitats liés à l'agriculture dont les résultats de l'état de conservation sont tout particulièrement défavorables seront analysés plus finement et ensuite discutés et comparés avec ceux obtenus au niveau européen.

Les données collectées au cours de cet exercice tant au niveau national qu'europpéen constituent indéniablement la connaissance indispensable pour mener à bien des plans d'action nationaux et communautaire sur les habitats et les espèces les plus vulnérables. C'est un des objectifs que c'est fixé la Commission pour enrayer la perte de biodiversité dans l'UE à l'horizon 2010.

Afin de répondre à une obligation de résultats et d'être en mesure de présenter, lors de la prochaine évaluation en 2013, une amélioration de la situation, la France s'est engagé dès à présent de mettre en œuvre les actions appropriées afin de restaurer l'état de conservation favorable, et de maintenir comme tel lorsqu'il l'est déjà à travers la définition d'espèces et d'habitats à privilégier pour la période 2008/2012.

I Principales informations tirées du rapport de l'Article 17

1. Exigences en matière d'information au titre de l'article 17 de la directive habitats

1.1. Exigences prévues par la directive

Dans le cadre de la directive européenne « Habitats », chaque état membre s'est engagé à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un **état de conservation favorable**, afin de contribuer au maintien de la biodiversité.

L'évaluation requise par les articles 9 et 17(2) consiste à :

- Évaluer la contribution du réseau Natura 2000 pour atteindre un état de conservation favorable pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Évaluer la contribution de la directive pour le maintien de la biodiversité à travers la conservation des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages ;
- Évaluer la contribution du réseau Natura 2000 pour la conservation de la biodiversité en général.

Les paramètres utilisés pour le calcul de cet état de conservation sont :

- pour un habitat : son aire de répartition naturelle, la surface recouverte par l'habitat, la structure et les fonctionnalités spécifiques de l'habitat, dont les espèces typiques, les perspectives futures qui lui sont associées ;
- pour une espèce : son aire de répartition naturelle, l'état de sa population, l'état de son habitat (habitat d'espèce), les perspectives futures qui lui sont associées.

Ce premier état des lieux s'est fait dans un cadre méthodologique commun pour tous les Etats membres.¹

Le Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE/db) a animé des discussions dans un groupe de travail scientifique pour mettre en place une méthodologie d'évaluation basé sur les rapports des Etats membres afin d'analyser les résultats à l'échelle des domaines biogéographiques européens. Le format du rapport a été adopté par le comité habitats en 2005 et les discussions qui ont suivi ont permis de mettre en place une méthode d'évaluation pour des régions biogéographiques basées sur les rapports des Etats membres (CTE/db, 2008)².

Une évaluation séparée a été effectuée pour chaque région biogéographique actuelle dans chaque Etat membre. Si cet Etat membre est présent dans des régions (deux ou plus) biogéographiques un rapport séparé a été exigé pour chaque région biogéographique. Par exemple pour l'habitat 9180 – Forêts de pentes éboulis ou ravin du *Tilio-Acerion*, la France a fourni des évaluations séparées pour les 4 régions biogéographiques atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine où cet habitat est présent.

Pour les espèces et habitats marins des rapports ont été rédigés pour quatre régions marines : Atlantique marin, Méditerranéen marin, Baltique marine, Macaronésien marin.

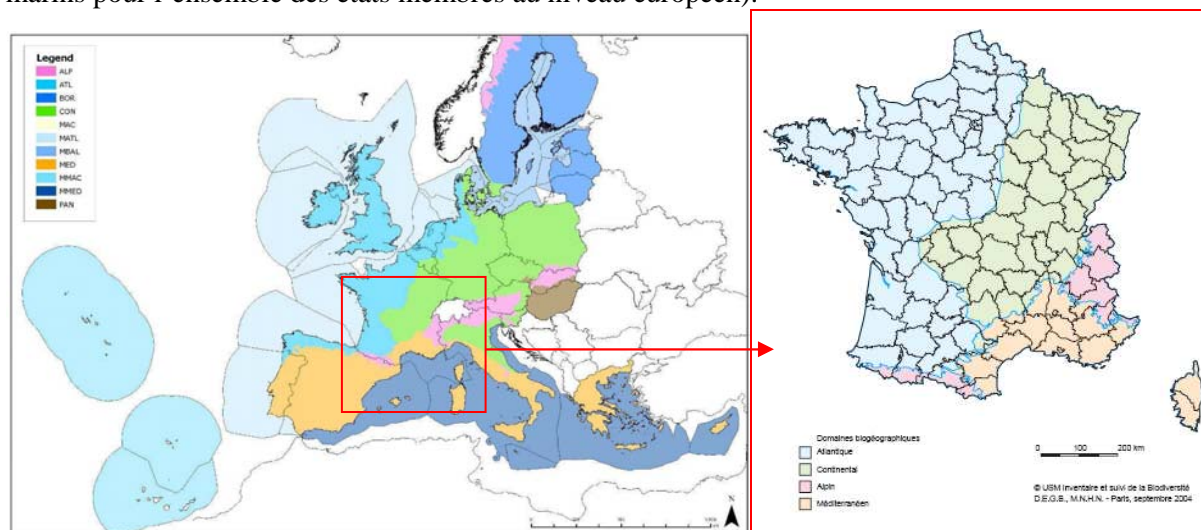
¹ - «Assessment, monitoring and reporting of conservation status — Preparing the 2001-2006 report under Article 17 of the Habitats Directive». Note au comité «Habitats», DG Environnement, Bruxelles, le 15 mars 2005 http://circa.europa.eu/Public/irc/env/monnat/library?l=/habitats_reporting/reporting_2001-2007/reporting_framework&vm=detailed&sb=Title.

- «Assessment, monitoring and reporting under Article 17 of the Habitats Directive: Explanatory Notes & Guidelines» octobre 2006. http://circa.europa.eu/Public/irc/env/monnat/library?l=/habitats_reporting/reporting_2001-2007/guidelines_reporting&vm=detailed&sb=Title.

² CTE/db, 2008 – Article 17 reporting – Habitats directive : Guidelines for assessing conservation status of habitats and species at the biogeographic level. Working paper, 13p.

1.2. Régions biogéographiques

La France est concernée par six zones biogéographiques, sur les 11 domaines (sept terrestres et quatre marins pour l'ensemble des états membres au niveau européen).



Dans un souci de cohérence écologique, le résultat de l'état de conservation de chaque habitat et espèce se fait au niveau d'un domaine biogéographique. Par conséquent dans la démarche communautaire, lorsqu'une évaluation de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat a été effectuée par un État membre, la zone de référence pour cet évaluation n'est pas le territoire de cet État membre, mais les parties respectives des régions biogéographiques situées à l'intérieur de ce territoire (CTE/db, 2008).

1.3. Qualité de données

Sources de données

L'évaluation est basée sur des informations qui ont été assemblées à partir de données disponibles au MNHN, notamment pour les habitats et certaines espèces mais également des données récoltées chez des partenaires associés à ce programme, pour la flore (Fédération des CBN et Conservatoires Botaniques Nationaux), la faune (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Société Française d'Odonatologie, Société Herpétologique de France, Office pour les Insectes et leur Environnement, Universités,...).

Qualité des données : cette partie présente des statistiques sur la qualité de données fournies par la France pour chacun des habitats/espèces. Les pourcentages de la qualité de données de l'aire de répartition et la surface pour des habitats et de l'aire de répartition, la taille de population et la surface d'habitat sont calculés.

Niveau des qualités de données	HABITATS		ESPECES		
	Aire de répartition	Surface habitat	Aire de répartition	Effectif Population	Habitat d'espèce
Bon	11	3	45	25	9
Modéré	63	90	22	22	17
Pauvre	26	5	30	27	32
Non reporté	1	1	3	25	42

Tableau 1 : Pourcentage de niveau de qualité de données pour les différents paramètres

Les conseils de la Commission énumèrent les options et définitions suivantes :

« bon », basé sur des études connues ; « modéré », basé sur des données partielles avec une certaine extrapolation ; « pauvres », basés sur des données très incomplètes ou sur un avis d'expert.

Sur cette base, pour les espèces un tiers des données (35%) sont considérées comme « bon » et un tiers comme « pauvre » et 30% comme modérées. Ce pourcentage de qualité de données est très variable selon les groupes taxonomiques évalués. Globalement pour la flore et notamment les angiospermes, la qualité des données est bonne. Les unités utilisées pour les effectifs de population sont essentiellement des données communales, en nombre d'individus pour les espèces suivies sur le terrain, parfois en stations et enfin, autres (maille de 1 x 1km)³. La qualité de données est bonne et issue des bases de données validées par les CBN.

Pour les mousses et fougères, elles sont plus ou moins connues ou la qualité des données peuvent être parfois bonnes à modérées et pour quelques taxons pauvres (*Riccia breidleri*, ...). Par contre celle des lichens est pauvre (le plus souvent à dire d'expert).

Pour la faune, en général les invertébrés et tout particulièrement les insectes, les données restent « pauvres », ainsi que pour les mollusques, algues et autres invertébrés marins excepté les odonates grâce à l'inventaire INVOD où la qualité des données est qualifiée de bonne. En général, pour les mammifères terrestres les données sont importantes et de bonnes qualités, ce qui n'est pas le cas pour les mammifères marins.

Il est important de noter que l'agrégation des données au niveau biogéographique (changement d'échelle), avec les différentes méthodes de collectes de données a induit des pertes d'information, quelques données ne s'adaptant plus au format du rapport de l'état de conservation d'où les résultats sont souvent qualifiés de « inconnu ».

Pour de nombreuses espèces des lacunes en termes de connaissance où les données ne sont pas fiables ou tout simplement inexistantes, notamment pour les mammifères marins et de nombreux invertébrés, l'accessibilité de certaines données (confidentialité) ont été parfois difficiles à mobiliser (chauve-souris).

Sur l'ensemble des évaluations réalisées au niveau national, 6% des habitats ont été évalué « inconnu », ce qui est relativement faible par rapport à 13% au niveau européen ; pour les espèces respectivement 25% en France et 27% « Inconnu » en Europe, chiffre important mais qui reste dans la moyenne européenne.

2. Les principales conclusions tirées des rapports établis au titre de l'article 17 au niveau national et européen

Nous présentons des statistiques générales et un bilan des résultats du rapport de l'article 17 de la France couvrant la période 2001/2006. Cette synthèse est faite à partir des données et conclusions arrêtées par la Commission des rapports envoyés par la France et l'ensemble des Etats membres validés par le CTE/db.

³ **Explications** : Nombre de mailles de 1kmx1km où l'espèce est présente : unité la plus précise et la plus pertinente car :
- on ne peut utiliser le nombre d'individus : il existe une grande hétérogénéité de connaissance et de précision sur les effectifs des différentes localités d'une espèce ;
- on ne peut utiliser le nombre de stations : les corrélations entre les données existantes (données pointées de type 'relevé floristique') et les localités de l'espèce sont très complexes : on ne peut donc pas définir de stations (et les suivre dans le temps) à partir des données existantes ;
- on ne peut utiliser le nombre de pointages (relevés floristiques) : sur les stations où on réalise des suivis de populations (espèces les plus vulnérables) on peut effectuer plusieurs relevés floristiques (un par placette de suivi par exemple) et sur plusieurs années consécutives; en adoptant le nombre de pointage pour estimer l'effectif des populations on aurait tendance à surestimer les effectifs d'une espèce particulièrement surveillée; une entrée par la surface est donc nécessaire.

Les statistiques nationales ont été produites et basées pour tous les habitats/espèces qui ont été considérés comme présents en France ou étant éteints (probablement éteint) après que la directive d'habitats soit entrés en vigueur ou temporairement disparus. Ce qui suit n'a pas été pris en considération dans ces statistiques, ce sont les habitats considérés comme marginaux, espèces avec une présence douteuse, occasionnelle, erratique, ou éteinte avant que la directive habitats ne soit entrée en vigueur.

Les informations sont basées sur les listes de référence nationales des habitats/espèces produits et inclus dans les annexes A (habitats) et B (espèces).

Le CTE/db de l'Agence européenne pour l'environnement a effectué des évaluations intégrées entre régions biogéographiques, sur la base des rapports des États membres et grâce à une méthodologie approuvée. Les évaluations des États membres ont été prises en compte en fonction de l'importance de l'espèce ou de l'habitat présent sur leur territoire. Les résultats ont ensuite été agrégés pour obtenir une seule évaluation intégrée pour chaque région biogéographique. Au total, 701 évaluations d'habitats (304 en France) et 2 240 évaluations d'espèces (658 en France) ont été réalisées au niveau biogéographique⁴.

En terme du nombre d'évaluation réalisé par la France pour l'ensemble des habitats et des espèces, il correspond à plus de 950 items c'est-à-dire le chiffre le plus important par rapport aux autres pays européens (figure 2).

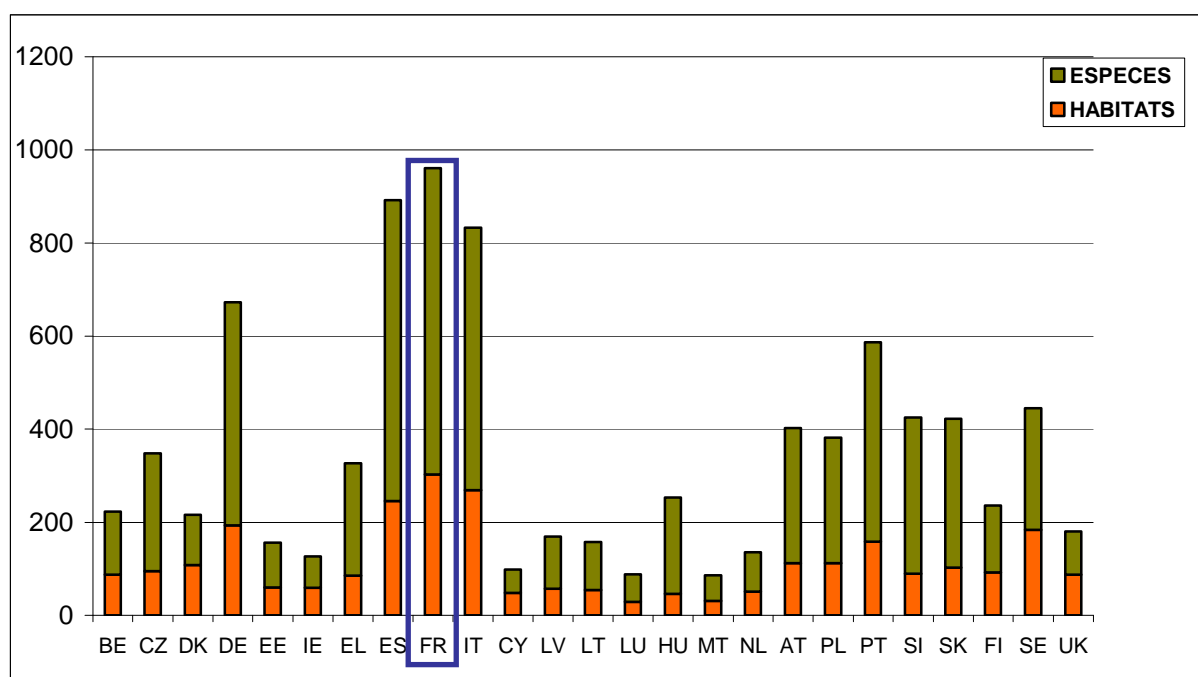


Figure 2 : nombre d'évaluation des habitats et des espèces tous les domaines biogéographiques confondus de l'ensemble des 25 pays européens

Dans le présent rapport, le résultat des évaluations de l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce est présenté sous quatre catégories :

FV - Favorable U1 - Défavorable inadéquat U2 - Défavorable mauvais XX - Inconnu

⁴ Le site internet (<http://biodiversity.eionet.europa.eu/article17>) présente de plus amples informations sur les évaluations nationales de l'état de conservation et sur l'évaluation biogéographique (comprenant notamment des cartes et des fiches de données) ainsi qu'un rapport technique détaillé.

2.1. Informations générales

Cette partie fournit des informations extraites à partir du rapport officiel transmis à la Commission.

2.1.1. Nombre de ZCS et de ZPS par région biogéographique

Ce tableau donne pour chaque région biogéographique le nombre et les surfaces en faisant la part du marin et terrestre qui sont entièrement ou partiellement marin. Ceci reflète le statut de désignations au 31 décembre 2006 à la fin de la période du rapport de l'article 17.

Région	Sites d'Intérêt Communautaire (ZSC)				Zones Spéciales de Conservation (ZPS)			
	Total		Marin		Total		Marin	
	Nbr.	surface (km ²)	Nbr.	surface (km ²)	Nbr.	Surface (km ²)	Nbr.	Surface (km ²)
Alpine	144	10769			37	1739		
Atlantique	521	21974	79	4165	26	716	17	633
Continentale	494	11309			34	503		
Méditerranéenne	269	14630	42	1431	15	357		

Tableau 2 : Nombre de sites par régions biogéographiques

2.1.2. Nombre d'habitats et espèces par région

Ce tableau donne le nombre d'espèce et d'habitat pour chaque annexe de la directive habitats par région biogéographique. Les chiffres donnés dans les colonnes de l'annexe IV et V sont :

Annexe IV - Y compris ceux en annexe II = nombre d'espèce de l'annexe IV

Annexe IV - À l'exclusion de ceux en annexe II = nombre d'espèce de l'annexe IV à l'exclusion de ceux qui sont également de l'annexe II

Annexe V - Y compris ceux en annexe II = nombre d'espèce de l'annexe V

Annexe V - À l'exclusion de ceux en annexe II = nombre d'espèce de l'annexe V à l'exclusion de ceux qui sont également de l'annexe II et de l'annexe IV

Région	HABITATS				ESPECES			
	Annexe I		Annexe II		Annexe IV		Annexe V	
	Non - prioritaire	Prioritaire	Non - prioritaire	Prioritaire	Inclus Dans les Annexes II	Exclus Dans les Annexes II	Inclus Dans les Annexes II	Exclus Dans les Annexes II
Nombre d'habitats et espèces	102	29	134	25	204	89	54	42
	131		159		204		54	
Alpine	50	16	61	7	96	49	37	33
Atlantique	60	18	67	10	98	45	30	23
Continentale	51	14	76	4	100	51	37	29
Méditerranéenne	68	18	77	11	116	53	29	24
Atlantique Marin	4		7	3	16	11	6	2
Méditerranéen Marin	4	1	4	2	15	12	6	4

Tableau 3 : Nombre d'habitats et d'espèce dans chaque région biogéographique

Dans les informations fournies sont mentionnés également :

- Espèces marginales et occasionnelles (occ.) : 2 au niveau national / 1345 - *Megaptera novaeangliae* et 2027 - *Orcinus orca* en Atlantique marin et Méditerranéen marin
- Présence douteuse (s.r.) : 1 en région Méditerranéenne : 1102 - *Alosa alosa*

Fréquence des pressions et menaces (%)

Le tableau dans cette partie présente les pourcentages des principales catégories de pressions et de menaces, indiquant leur fréquence. Ces statistiques récapitulent des informations fournies dans les parties concernant les principales pressions et menaces. Les pressions correspondent aux activités passées et présentes et les menaces pour de futures activités.

Catégorie de pression / menace	HABITATS		ESPECES	
	Pressions actuelles	Menaces futures	Pressions actuelles	Menaces futures
Activités agricoles et forestières	70	71	68	74
Activités de pêche, chasse et cueillette	30	31	35	35
Activité minières et d'extraction	43	46	28	31
Activités d'urbanisation industrielle ou similaire	53	56	51	54
Formes de transport et de communication	44	49	42	47
Loisirs et activités de tourisms	54	60	39	45
Pollutions ou impacts des activités humaines	54	60	55	61
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	49	51	51	55
Processus naturels	71	77	57	66

Tableau 4 : Principales catégories de pressions et de menaces

2.1.4 Cartes de distribution et aire de répartition

Deux types de cartes sont fournies, des cartes de distribution et des cartes d'aire de répartition, majoritairement avec des mailles de 10 x 10 km (cf. exemple Aster des Pyrénées). Parfois des discordances entre les pSIC et les cartes "Evaluation" existent car persiste encore quelques erreurs dans les FSD qui sont en cours de correction. Dans certains cas, l'information du FSD est un peu ancienne comparée au critère utilisé dans l'évaluation pour établir les cartes "actuelles".

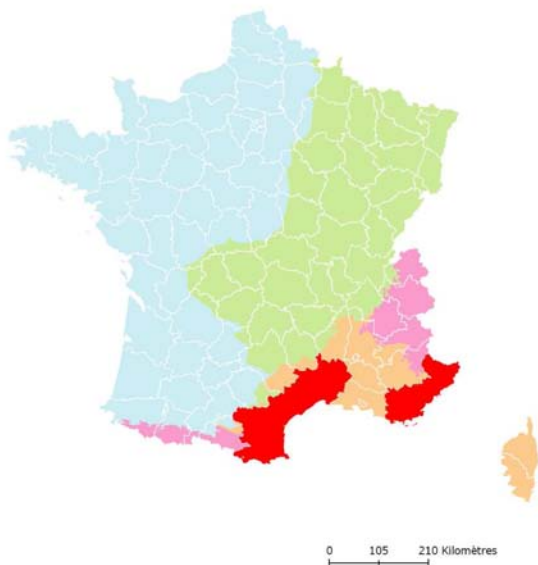
- Dans la plupart des cas, nous n'avons pas à l'intérieur d'un site Natura 2000 une localisation suffisamment précise de l'habitat, permettant de compléter de façon satisfaisante les cartes "distribution/aire de répartition", d'où le choix retenu de ne prendre que les sites qui inter-sectent 4 mailles au plus.

Pour chaque espèce nous avons réalisé deux cartes, une carte de distribution et une carte d'aire de répartition exception pour :

- L'ensemble des chiroptères ou une seule et même carte est proposée pour la distribution et pour l'aire de répartition (mailles 30 x 30 km) (cf. exemple Pipistrelle commune) ; pour le *Rhinolophus mehelyi* la carte de distribution n'a pas pu être établie car la dernière observation de cette espèce remonte à 1963.
- Quelques poissons : *Alosa alosa*, *Alosa fallax*, *Petromyzon marinus*, et *Salmo salar* ; une seule et même carte pour la distribution et aire de répartition ;
- 2 Crustacés, *Austropotamobius pallipes*, *Astacus astacus* ; une seule et même carte pour la distribution et aire de répartition ;
- les 5 Cladonies, *Cladonia rangifera*, *C. arbuscula*, *C. mediterranea*, *Cladonia mitis*, *C. stellaris*, cartes par département (cf. exemple *Cladonia mediterranea*)
- 5 Insectes, *Gortyna borelli lunata*, *Graphoderus bilineatus*, *Limoniscus violaceus*, *Stephanopachys linearis*, *Stephanopachys subtriatius*, cartes par département.
- 2 mammifères marins erratiques en France, *Megaptera novaeangliae* et *Orcinus orca* n'ont fait l'objet que de carte d'aire de répartition.

Aire de répartition
Cladonia mediterranea

Lichen : *Cladonia mediterranea*
(données départementales)

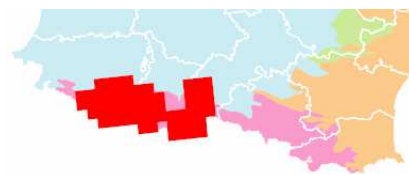


Cladonia mediterranea Duv. & des Abb

© SPN - MNHN, Paris, juillet 2007

- Angiospermes : 61 espèces végétales – cartes sur des mailles 10x10 km

Aire de répartition
Aster pyrenaeus

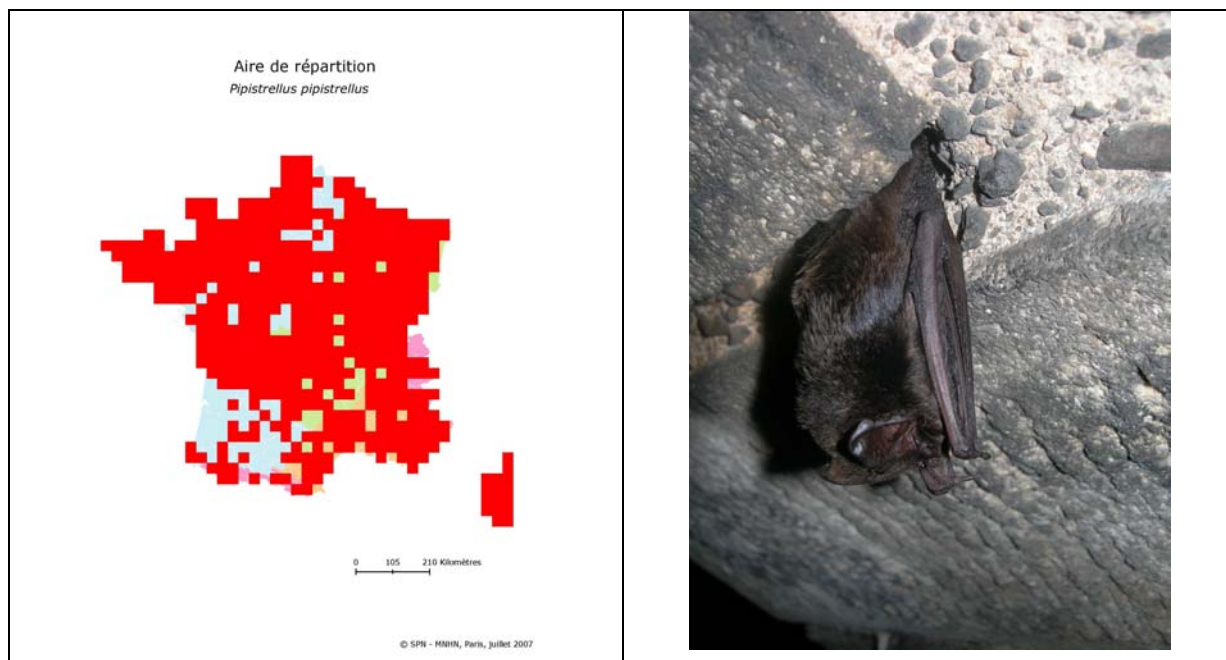


Flore : Aster des pyrénées (*Asteriscus pyrenaeus*)
maille 10x10 km



© SPN - MNHN, Paris, juillet 2007

- Chiroptères : les cartes de distribution et d'aire de répartition ont été renseignées sur des mailles de 30x30 km.



Faune : *Pipistrellus pipistrellus* (Pipistrelle commune)
(maille de 30x30 km)

II Évaluation globale de statut de conservation

Au moment du rendu des rapports par l'ensemble des Etats membres, le réseau Natura 2000 était composé de 21 612 SIC/ZSC représentant 570 000 km², soit 13 % du territoire européen et 5004 ZPS au titre de la directive oiseaux soit 541 000 km², c'est-à-dire 10% du territoire européen.

Et pour la France, 1360 SIC/ZCS, plus de 46 000 km² soit 8,44% du territoire national et 380 ZPS, plus de 43 000 km² soit 7,86% du territoire national.

1. État des habitats visés aux annexes de la directive Habitats

1.1. résultats des habitats à l'échelle nationale

il faut signaler qu'au cours de cette première évaluation, certains habitats n'ont pas fait l'objet d'évaluation pour des domaines biogéographiques où ils ont fait l'objet de propositions dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 en se basant sur les listes de référence. Ainsi, pour les Fourrés halo-nitrophiles (*Pegano-Salsoletea*) reste à évaluer le domaine atlantique, notamment les communautés thermo-atlantiques en Bretagne ; les dépressions humides intradunales, pour le domaine méditerranéen, après découverte d'une station en Camargue ; les dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster* où cet habitat n'a été évalué que pour le domaine méditerranéen ; les mares temporaires méditerranéennes, habitat reste strictement méditerranéen ; les Dehesas à *Quercus spp.sempervirent*, il s'agit d'un habitat spécifiquement ibérique absent de France. Les éboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard restent à être évalués pour le domaine alpin où il est présent dans les Préalpes du sud. En milieux forestier, les forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, habitat n'a pas été retenu pour le domaine alpin ; les Forêts à *Castanea sativa* n'ont pas fait l'objet d'évaluation pour le domaine atlantique ; également pour les Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques ; enfin les Bois méditerranéens à *Taxus baccata*, habitat non évalué pour le domaine alpin.

L'information sur le statut de conservation

Toutes les statistiques sur le statut de conservation sont basées sur les données des habitats pour chaque région biogéographique ; donc, un habitat rapporté dans deux régions (ou plus) est compté deux fois (ou davantage).

Région / Conclusion	HABITATS				
	FV	U1	U2	XX	NA*
Alpine	30	33	27	8	2
Atlantique	3	39	53	5	1
Continental	20	25	49	6	
Méditerranéenne	21	38	34	7	
Atlantique Marin		50	50		
Méditerranéen Marin		60	40		
Au niveau national	17	35	41	6	1

Tableau 5 : Statut de conservation des habitats par région biogéographique en % (*) NA : non rapporté

Le graphique pour les habitats montre les pourcentages de chaque catégorie de statut de conservation calculée à partir des champs de l'évaluation globale.

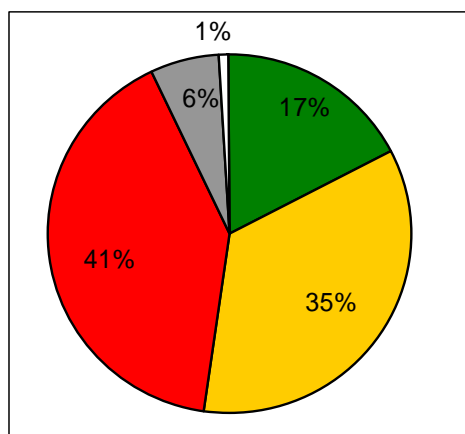


Figure 3

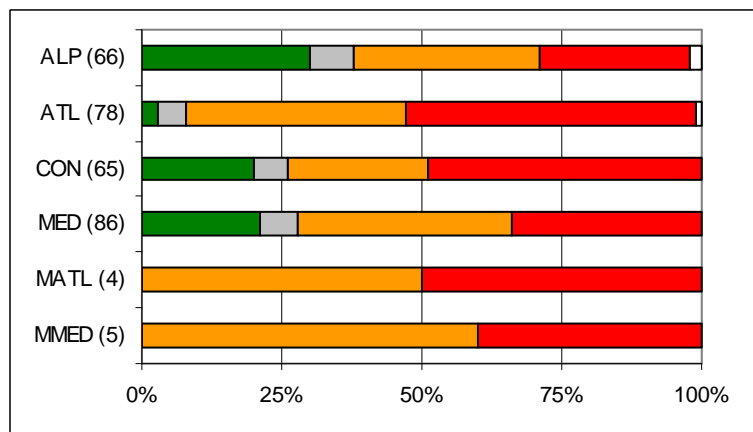


Figure 4

Figure 3 : Synthèse de l'état de conservation des habitats visés à l'annexe I en France (les pourcentages correspondent au nombre d'évaluations effectuées)

Figure 4 : Synthèse de l'état de conservation des habitats dans les différentes régions biogéographiques en France (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'évaluations)

Favorable – Défavorable inadéquat – Défavorable mauvais – Inconnu – Non évalué

Au niveau biogéographique, plus des trois quart (75%) des 304 évaluations d'habitats sont dans un état de conservation défavorable (inadéquat ou mauvais) et 17% seulement sont dans un état favorable, chiffre analogue aux moyennes des évaluations à l'échelle européenne (figure 3). Par contre peu d'évaluation « Inconnu » soit 6% au regard des 18% au niveau européen (figure 9).

- Le domaine alpin est la région où l'on trouve le plus d'habitats en état de conservation favorable. Il ne comprend que 40 habitats sur les 131 habitats listés par la directive pour la France.

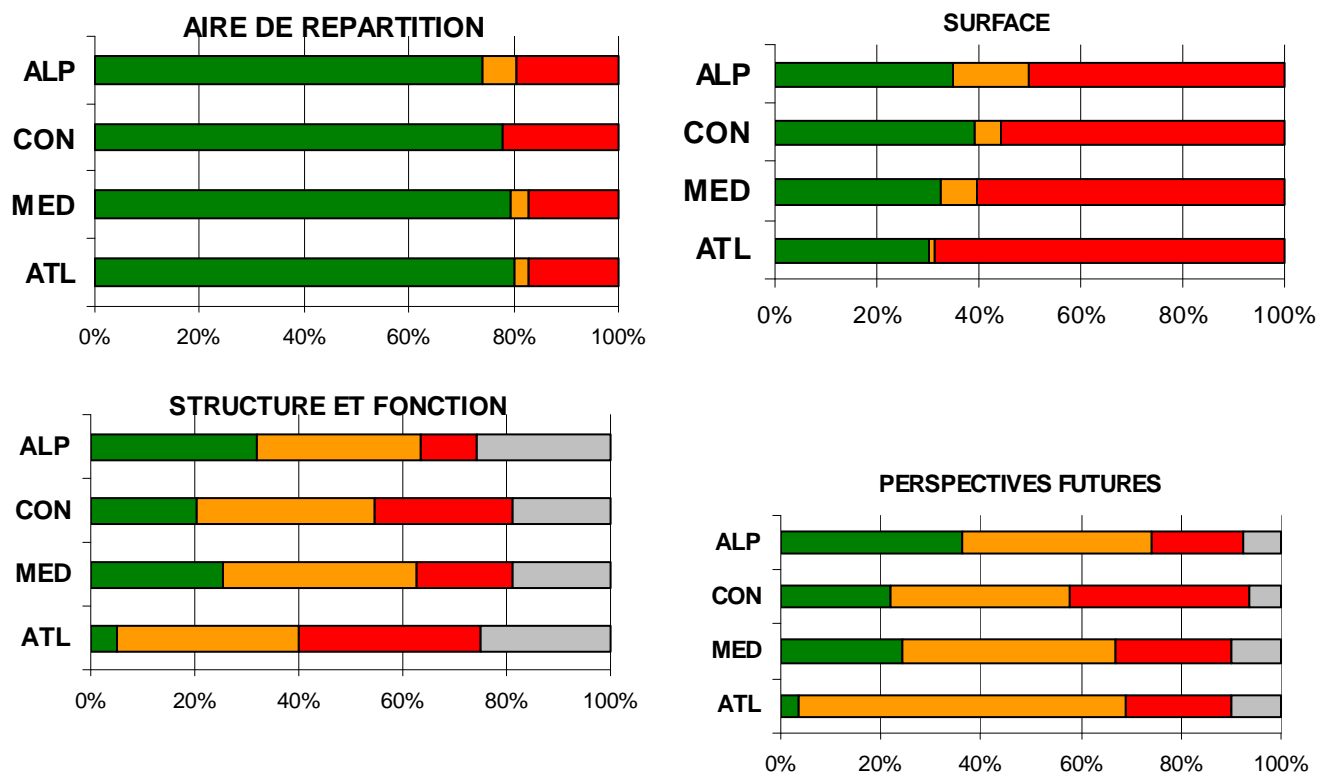


Figure 5 : Les résultats des différents paramètres des habitats en France, Aire de répartition, Surface, Structure et fonction et Perspectives futures.

- Le domaine atlantique possède la plus grande superficie en comparaison des 3 autres régions couvrant le reste du territoire. Sa richesse n'est pas proportionnelle à sa superficie puisqu'elle ne comprend que 79 habitats sur les 131 habitats listés par la directive pour la France. Néanmoins, la région atlantique est parmi les quatre régions biogéographiques dans laquelle on trouve proportionnellement le moins grand nombre d'habitats en situation favorable. De nombreuses causes peuvent être avancées dont les pressions de l'agriculture, l'urbanisation sur le littoral et les vallées alluviales très anthropisées,...
- Le domaine continental est la 2ème en terme de superficie après la région atlantique. Il ne comprend que 65 habitats sur les 131 habitats listés par la directive pour la France. Le domaine continental est avec le domaine atlantique la région où l'on trouve le moins d'habitats en situation favorable. La moitié des habitats sont en état de conservation défavorable mauvais.
- Le domaine méditerranéen est la 3ème en terme de superficie après la région "atlantique" et "continentale". Il comprend 91 habitats sur les 131 habitats listés par la directive pour la France.

L'aire de répartition de l'ensemble des habitats est relativement stable où 80% est favorable dans les quatre domaines biogéographiques, excepté pour les habitats marins, les dunes littorales, certains habitats d'eaux douces et les tourbières (figure 5).

Les surfaces sont en nettes régressions (50 à 75 %) pour de nombreux habitats, notamment des domaines atlantique, continental et méditerranéen. Sont concernés en premier lieu les milieux humides et aquatiques de manière général (habitats d'eaux douces, tourbières et bas marais), les habitats côtiers et végétations halophytiques (impact du tourisme et l'urbanisation), les pelouses et prairies naturelles tout particulièrement dans les domaines atlantique et continental sous l'impact de l'agriculture (cf. § III sur l'agriculture). Les structure et fonction ainsi que les perspectives futures sont globalement défavorable qui est du essentiellement aux changements de la qualité des habitats sous les pressions et menaces forts nombreuses. L'intensification de l'utilisation de ces territoires et tout particulièrement des régions atlantique et continental est bien illustrée dans ce graphe (figure 5).

L'analyse des résultats par grands types de milieux des habitats de l'annexe I au niveau national (figures 6 et 7) est le reflet dans les grands traits des résultats obtenus au niveau européen.

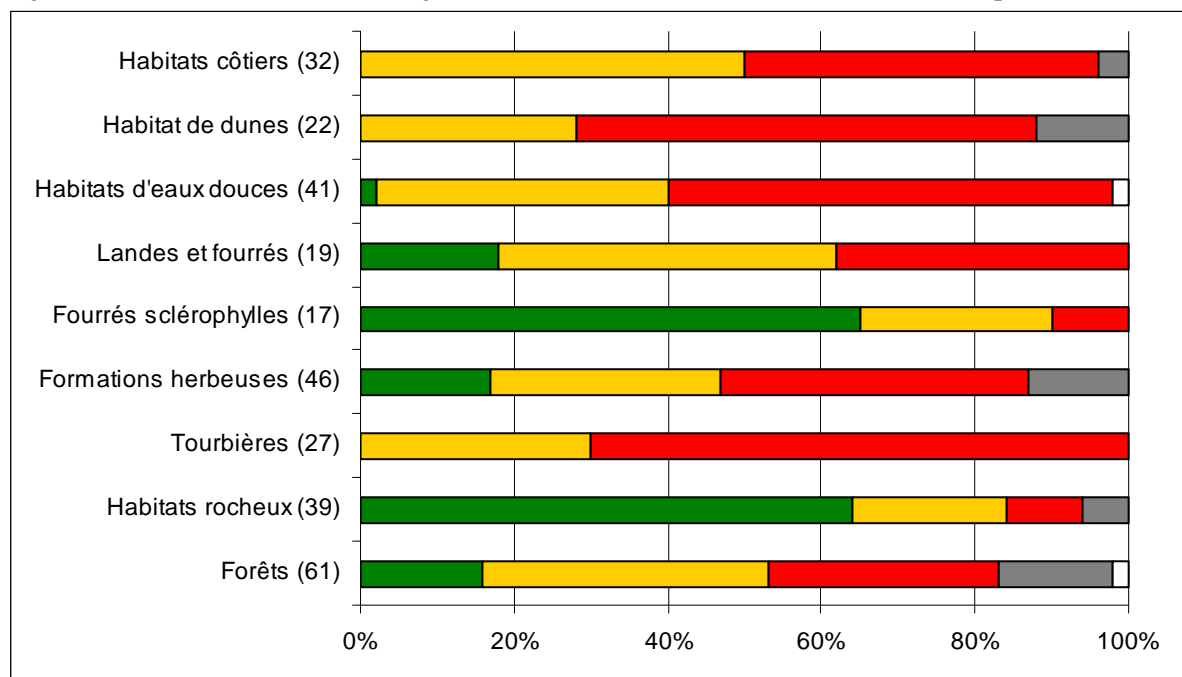


Figure 6 : Résultats par grands types de milieux (les chiffres entre parenthèse représentent le nombre d'occurrences)

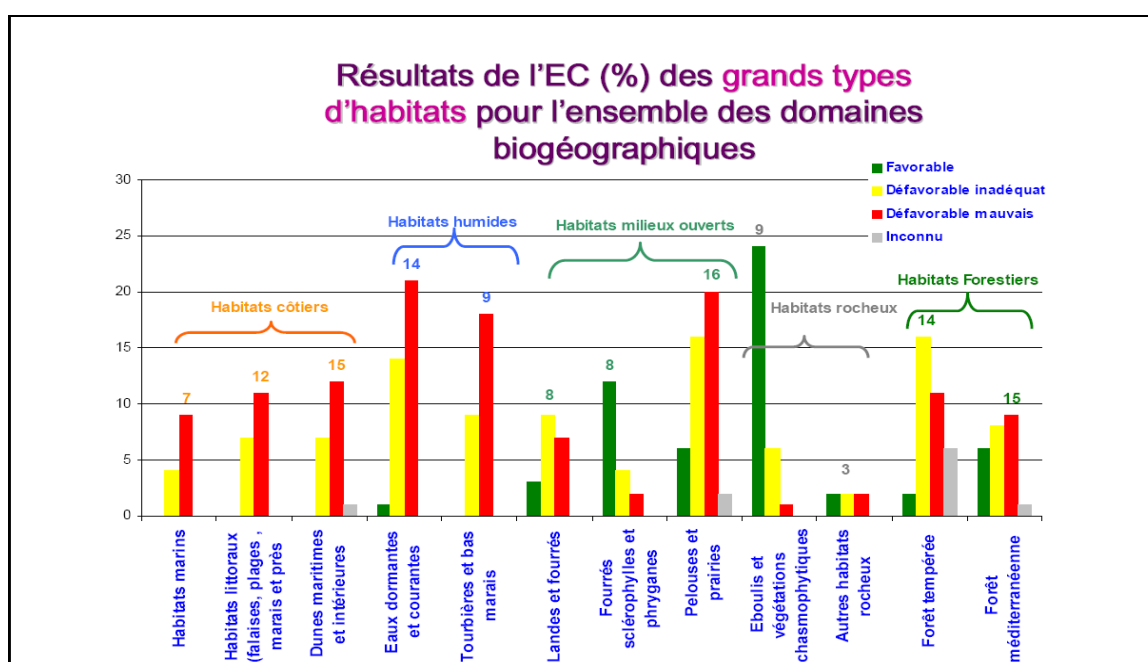


Figure 7 : Résultats par grands types d'habitats (les chiffres représentent le nombre d'habitats)

Les pelouses et prairies sont dans un état mauvais dans les domaines atlantique et continental, ceci est lié aux réductions des surfaces couvertes par les habitats, à cause des pratiques agricoles intensives mais également de la déprise agricole. La situation dans les domaines méditerranéen et alpin est plus contrastée avec des habitats en bons états de conservation. Cette situation de menace se confirme à l'échelle européenne notamment pour les domaines atlantique, pannonien et boréal.

- Les habitats aquatiques et les habitats humides et tout particulièrement les tourbières sont dans une situation très défavorable avec à la fois des problématiques de qualité des milieux et de régression des surfaces occupées dues aux changements des conditions hydrauliques induits par l'homme (modification du fonctionnement hydrographique, drainage, recalibrage, ...) notamment, dans les régions biogéographiques atlantique et continentale. La même tendance est observée à l'échelle européenne.
- Les habitats littoraux, marins et côtiers sont eux en très grandes majorités en état de conservation mauvais ou inadéquat dus essentiellement à des régressions d'aires de répartition et aussi aux diminutions de surfaces et de la dégradation de leur fonctionnement sur les deux façades atlantique et méditerranéenne. Les fortes pressions touristiques et l'urbanisation sont les principales causes de menaces tant au niveau national qu'européen.
- Les habitats de landes et fourrés, tempérés ou sclérophylles, présentent des structures et une répartition bien conservée et ne sont pas, dans, l'ensemble soumis à des pressions importantes. Leur état de conservation est généralement bon.
- Pratiquement tous les éboulis rocheux et pentes rocheuses avec végétations chasmophytiques sont en bons état de conservation excepté pour le domaine atlantique où les éboulis médio européens calcaires des étages collinéen à montagnard sont qualifiés en défavorable inadéquat ou mauvais. De plus, les éboulis crayeux du domaine atlantique sont toujours de taille réduite et morcelée, ce qui nuit à leur conservation, ainsi qu'à celle des espèces typiques.
- Les autres habitats rocheux, les grottes terrestres et marines ainsi que les glaciers (réchauffement climatique) son en mauvaises états de conservation sauf pour les grottes méditerranéennes et alpines où elles sont en bonne état de conservation.
- Les habitats forestiers : sont en relative bon état de conservation, à l'exception des forêts alluviales, ripisylves méditerranéennes (*Populealia*, *Nerio-tamaricetea*), les tourbières boisées qui subissent les mêmes impacts que la majorité des autres habitats liés aux milieux aquatiques. Egalement, les forêts de pentes du *Tillio-Acerion* en région atlantique sont évaluées en défavorable mauvais et inadéquat (sauf pour le continental). Les pinèdes méditerranéennes sont globalement en mauvais états de conservation, ainsi que les bois d'If (*Taxus baccata*) et les forêts à *Castanea sativa*. La situation à l'échelle européenne est très variable et les tendances semblent difficile à dégager.

Résultats des fréquences des pressions et menaces

Les pressions et menaces utilisées dans le cadre du rapport sont ceux des formulaires standards de données (FSD) qui ne répondent pas tout à fait à l'objectif de l'état de conservation à l'échelle biogéographique.

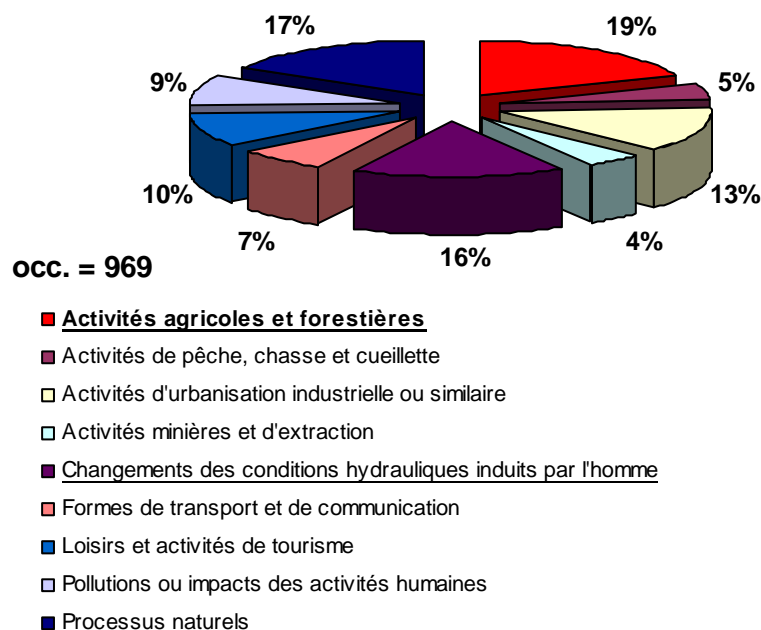


Figure 8 : Pressions et menaces

L'analyse des données s'est faite à partir du nombre d'occurrence (969) et non pas été rangé selon l'importance de leur impact et la figure 8 présente une vue d'ensemble des pressions et menaces répertoriées sur tous les habitats.

On remarquera que les activités agricoles et forestières avec 19 % constituent le premier contingent des pressions et menaces suivis des processus naturels 17% des changements des conditions hydrauliques induits par l'homme 16% (figure 8), etc.,

1.2. Résultats des habitats à l'échelle européenne

Nous présentons les résultats de l'ensemble des Etats membres au niveau biogéographique, près de 65 % des 701 évaluations d'habitats prévues par l'annexe I sont défavorables (inadéquat ou mauvais). Seulement 17 % des évaluations d'habitats sont favorables (figure 9).

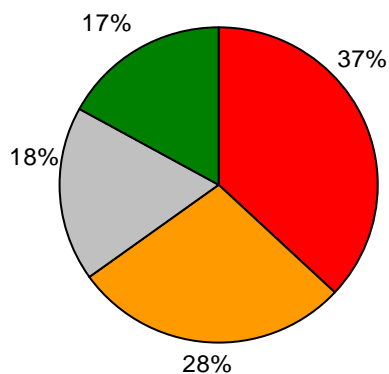


Figure 9

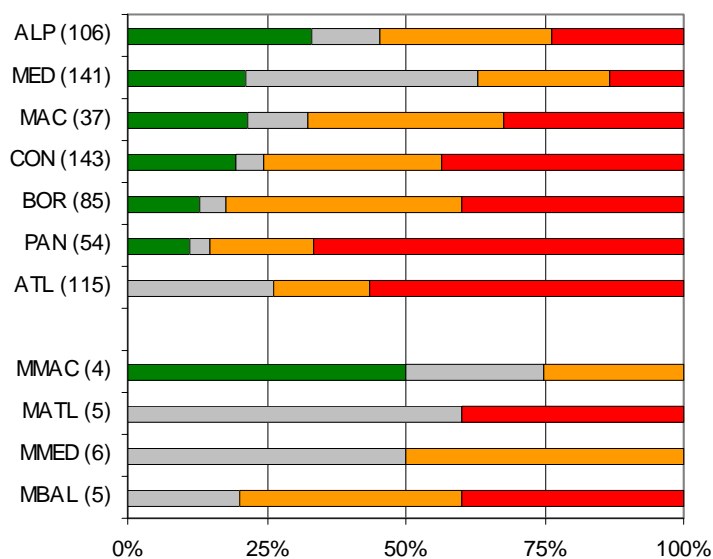


Figure 10

Figure 9 : Synthèse de l'état de conservation des habitats visés à l'annexe I (les pourcentages correspondent au nombre d'évaluations effectuées)

Figure 10 : Synthèse de l'état de conservation des habitats dans les différentes régions biogéographiques (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'évaluations)

La figure 10, qui présente l'état de conservation des habitats dans les différentes régions biogéographiques, fait apparaître des disparités marquées entre les régions. Aucune des évaluations des habitats de la région atlantique n'est favorable, tandis que 20 à 30 % des évaluations des habitats sont favorables dans les régions méditerranéenne et alpine.

La figure 11 synthétise les résultats des évaluations effectuées pour chacun de ces neuf groupes d'habitats, représentant les grands types de milieux.

- La plupart des habitats herbeux présents en Europe nécessitent une gestion active. Selon les zones, la perte de biodiversité résulte de l'abandon des pratiques traditionnelles de gestion des terres ou de l'adoption de pratiques agricoles plus intensives. Les habitats herbeux sont particulièrement menacés dans les régions atlantique, pannonienne et boréale.

- Les tourbières nécessitent des régimes hydrologiques spécifiques. L'état de ces types d'habitat est particulièrement médiocre dans les régions biogéographiques atlantique et continentale.

- Les habitats de dunes subissent une forte pression dans toute l'UE et quasiment aucune évaluation n'est favorable. Les États membres désignent le développement côtier et touristique comme la principale menace.

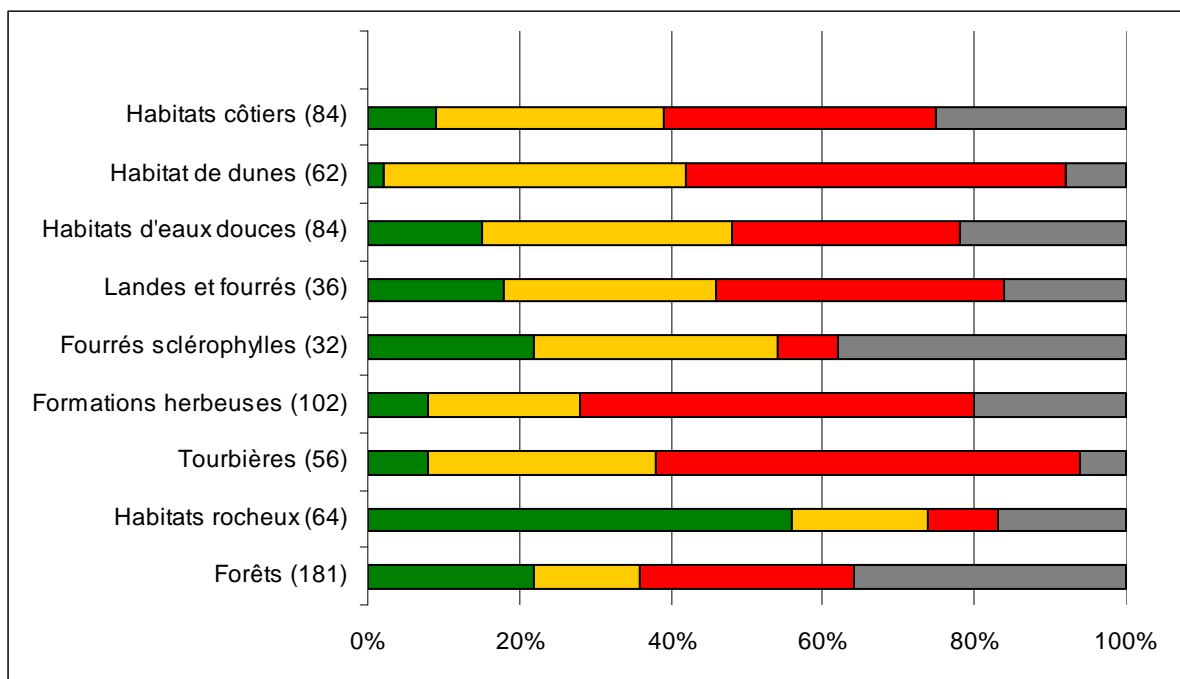


Figure 11 : Évaluation de l'état de conservation des habitats par grands types de milieux (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'évaluations effectuées pour chaque groupe)

- Les habitats rocheux et les fourrés sclérophylles (différents types d'éboulis) ont globalement un plus grand nombre d'évaluations positives que d'autres groupes d'habitats. Le type d'habitat «glaciers permanents» fait clairement exception à cette règle générale. En effet, les glaciers sont menacés dans l'ensemble de l'UE du fait du changement climatique.
- En ce qui concerne les types d'habitats forestiers, la situation est variable et il est moins aisé de dégager des tendances générales.

2. État des espèces visées aux annexes de la directive Habitats

2.1. Espèces à l'échelle nationale

nous présentons les résultats des 290 espèces des annexes II, IV et/ou V des divers groupes taxonomiques ; notamment pour la faune, reptiles et amphibiens, poissons, mammifères (marins et terrestres), invertébrés marins, insectes, mollusques, et autres (crustacées, annélides, cnidaires) et pour flore, angiospermes, algues, lichens, mousses et fougères. Il est signalé que certaines espèces inscrites initialement sur les annexes V n'ont pas fait l'objet d'une évaluation soit pour des problèmes de confusion taxonomique, soit pour absence sur le territoire national.

Région / Conclusion	ESPECES				
	FV	U1	U2	XX	NA
Alpine	25	21	24	27	2
Atlantique	16	18	48	18	1
Continental	16	18	41	23	1
Méditerranéenne	29	30	22	19	1
Atlantique Marin	4	4	13	78	
Méditerranéen Marin		14	23	59	5
Au niveau national	20	21	33	25	1

Tableau 6 : statut de conservation des espèces par région biogéographique en %

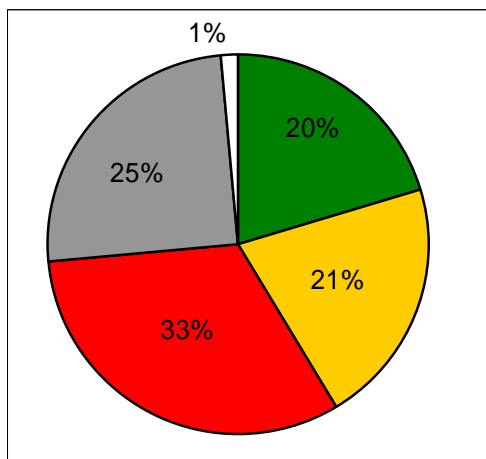


Figure 12

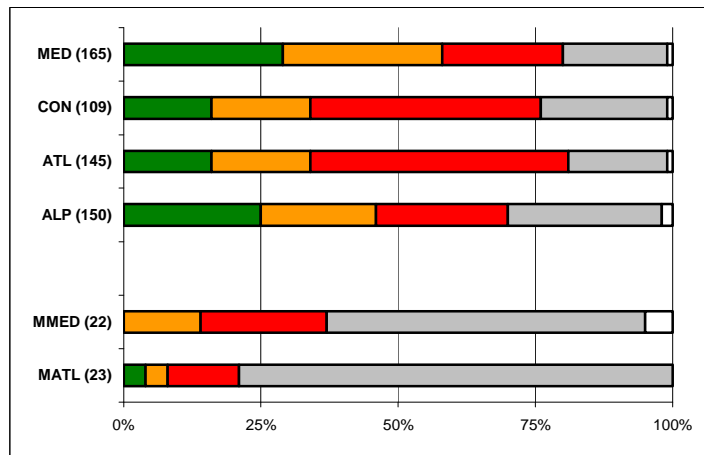


Figure 13

Figure 12 : Synthèse de l'état de conservation des espèces (les pourcentages correspondent au nombre d'évaluations effectuées)

Figure 13 : Synthèse de l'état de conservation des espèces dans les différentes régions biogéographiques (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'évaluations)

Au niveau national (figure 14), plus de 1251 évaluations d'espèces ont été réalisées (un des chiffres les plus importants d'Europe) où plus de la moitié (51%) des espèces sont évaluées défavorable (figure 12) ; 20% favorable et 25% « inconnu » ce qui représente des chiffres légèrement plus « positifs » en terme d'état de conservation et d'état de connaissance par rapport à la moyenne européenne avec respectivement 17% (favorable) et 31% (inconnu).

En déclinant par régions biogéographiques (figure 13), pour la faune comme pour la flore les évaluations défavorables concernent le continental et l'atlantique comme pour les habitats ou les causes sont similaires. De nombreuses causes peuvent être avancées dont les pressions de l'agriculture, l'urbanisation sur le littoral et les vallées alluviales très anthropisées,...

La flore alpine restent relativement préservée et la faune méditerranéenne où l'on trouve le plus d'espèces animales en état de conservation favorable.

L'état des connaissances des espèces marines reste important en terme de lacune où la moitié (méditerranéen marin) et plus des trois quart (atlantique marin) sont évaluées « inconnu ». La difficulté de mobiliser les données (mammifères marins, invertébrés,...) et également une des raisons qui ont fait que les résultats « inconnu » soit si important (figures 15 et 16).

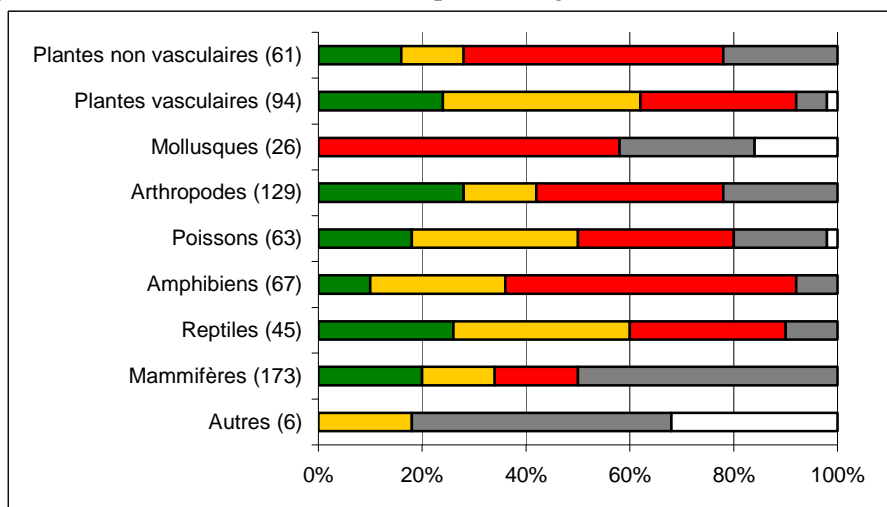


Figure 14 : Résultats par grands groupes taxonomiques (Les chiffres entre parenthèse représentent le nombre d'occurrence)

Résultats de l'EC (%) de la faune par groupe taxonomique pour l'ensemble des domaines biogéographiques

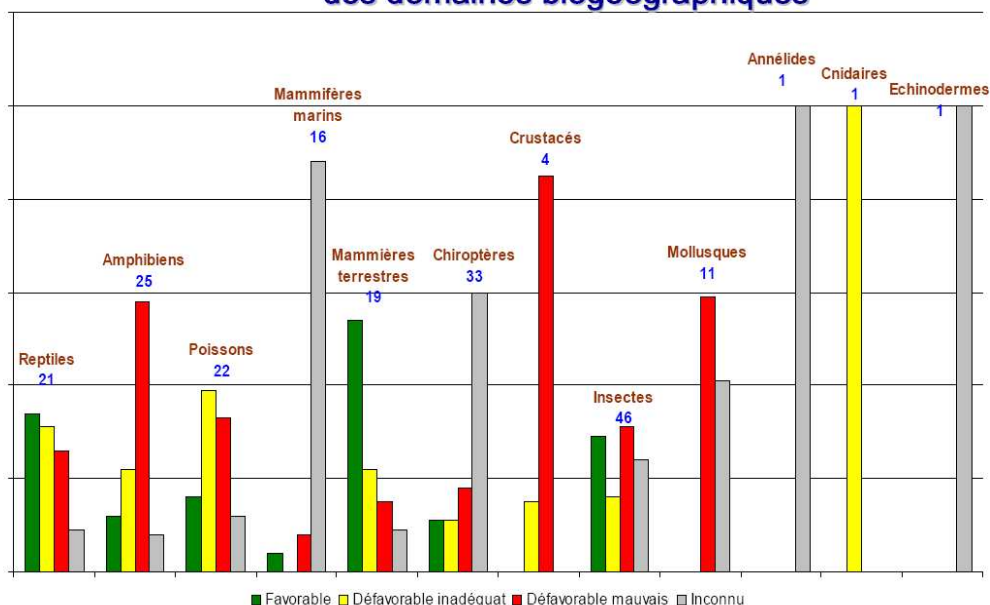


Figure 15 : résultat de l'état de conservation (%) de la faune par groupe taxonomique pour l'ensemble des domaines biogéographiques (les chiffres représentent le nombre d'espèce)

Résultats de l'EC (%) de la flore par groupe taxonomique pour l'ensemble des domaines biogéographiques

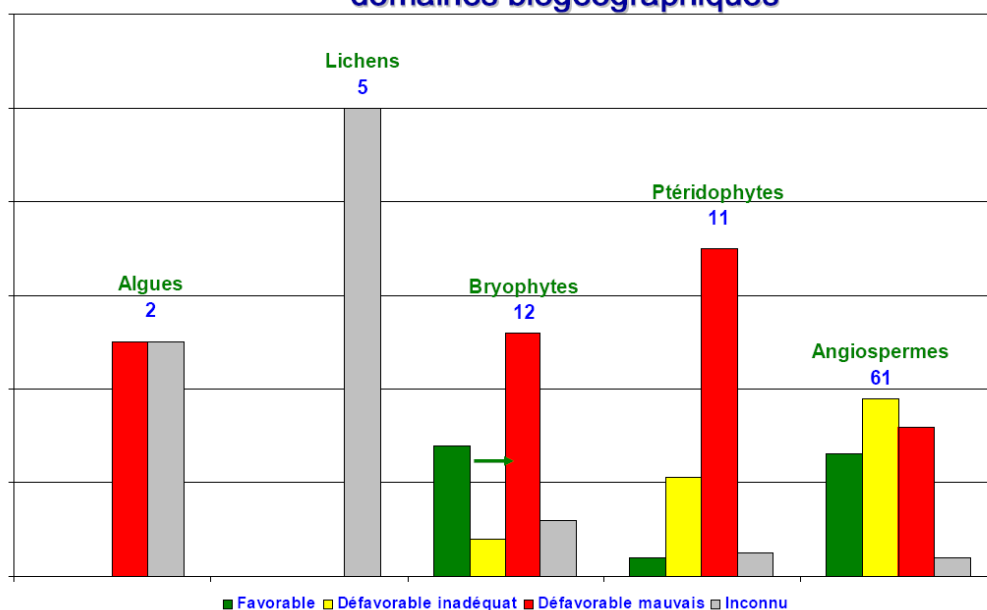


Figure 16 : résultat de l'état de conservation (%) de la flore par groupe taxonomique pour l'ensemble des domaines biogéographiques (les chiffres représentent le nombre d'espèce)

2.1.1. Espèces animales

Révisions taxonomiques

Depuis l'avènement de la directive habitats (1992), nombreuses révisions taxonomiques concernant les espèces ont eu lieu.

- Il y a actuellement, avec la génétique moléculaire et le cladisme, beaucoup de changements dans la systématique et la nomenclature des reptiles et amphibiens. Le lézard des Pyrénées, *Iberolacerta bonnali* recouvre 3 espèces bien étudiées, présentes en France et reconnues par tous : *Iberolacerta bonnali*, *Iberolacerta aurelioi* et *Iberolacerta aranica*. Une seule évaluation a été faite pour *Iberolacerta bonnali*.



Iberolacerta bonnali



Iberolacerta aranica



Iberolacerta aurelioi

- Malgré l'éclatement de l'espèce *Cottus gobio* en 8 nouvelles espèces, les données et les connaissances actuelles nous ne permettaient pas de faire une évaluation pour chaque nouvelle espèce.

- Sur les trois espèces du genre *Coregonus* spp., seul *Coregonus lavaretus* a été évalué, le *C. palea* et *C. fera* ne seraient que des synonymes.

- Une espèce de l'annexe V n'a pas été évaluée, *Unio elongatulus* est considérée comme une sous-espèce de *Unio mancus*. Elle ne serait présente qu'en Espagne et en Italie et donc absente en France.

Etat de la connaissance

Pour les mammifères marins on a très peu de données, excepté pour le domaine atlantique concernant quelques *Phocidea* et *Cetacea*.

Les données fournies par la SFEPM pour les chiroptères ont été restituées au niveau d'une maille 30 x 30 km et l'agrégation des données au niveau du domaine biogéographique a posé problème.

La sangsue (*Hirudo medicinalis*), initialement considérée comme disparue, l'espèce a été évaluée inconnue pour les domaines méditerranéen et atlantique en attente des vérifications des souches retrouvées en Camargue et dans les landes du Saubusse (Aquitaine) pour vérifier si c'est bien *Hirudo medicinalis* et non pas *H. verbenae* ou *officinalis*.

Chez les invertébrés marins, excepté pour *Patella ferruginea*, aucune donnée sur les effectifs de population pour l'ensemble des invertébrés marins. Les difficultés d'évaluation d'effectifs, pour le Corail rouge (*Corallium rubrum*) est due à l'inaccessibilité de l'ensemble de la population, et difficulté de dénombrement de colonies, surface occupée, biomasse, etc.,

Pour les insectes, aucune donnée sur les effectifs de population n'a été fournie pour les Coléoptères, Lépidoptères et Orthoptères. Seules les Odonates avec le suivi régulier de l'inventaire INVOD a permis d'avoir des données plus conséquentes.

2.1.2. Espèces végétales

Grande difficulté de compilation de données pour les lichens, cinq espèces ont été retenues en annexe V pour le genre *Cladonia* L. et le sous genre *Cladina* (Nyl.).

Le genre *Sphgnum* sp. (annexe V) comprend une quarantaine d'espèces pour l'ensemble de la France. Pour cette première évaluation, nous sommes restés au niveau du genre sauf pour *Sphgnum pylaisii* qui est une espèce de l'annexe II.

Pour les Ptéridophytes, suite aux recommandations de la commission concernant le genre *Lycopodium* de l'annexe V de la directive habitats incluant «*Lycopodium sensu lato*», nous avons évalué les espèces dont les données étaient disponibles, *Huperzia selago*, *Lycopodiella inundata*, *Lycopodium annotinum* et *Lycopodium clavatum*.

61 espèces d'angiospermes ont été évaluées excepté *Alyssum pintodasilvae* (*Alyssum serpyllifolium* Desf. subsp. *serpyllifolium*) qui n'existe pas en France, initialement inclus dans les listes de référence.

2.2. Résultats des espèces visés aux annexes II, IV et V à l'échelle européenne

Dans l'ensemble de l'UE, 2 240 évaluations d'espèces ont été effectuées. Seulement 17 % de ces évaluations étaient favorables contre 52 % défavorables et dans 31 % des cas, l'état était classé «inconnu», ce qui reste un chiffre élevé (figure 17).

Le pourcentage le plus élevé d'évaluations «favorables» de l'état de conservation concerne la région boréale, suivie par les régions alpine et macaronésienne (figure 18). Le très fort pourcentage d'évaluations qualifiant l'état de conservation d'«inconnu» dans les régions méditerranéenne et atlantique rend toute comparaison difficile.

Dans les régions marines, la plupart des évaluations ont abouti à la qualification «inconnu», à l'exception de la Baltique où l'état des quatre espèces de mammifères était uniformément médiocre.

Il est difficile de discerner des différences systématiques entre les principaux groupes taxonomiques en ce qui concerne leur état de conservation à travers l'UE (figure 19).

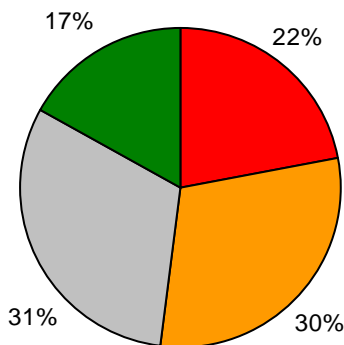


Figure 17

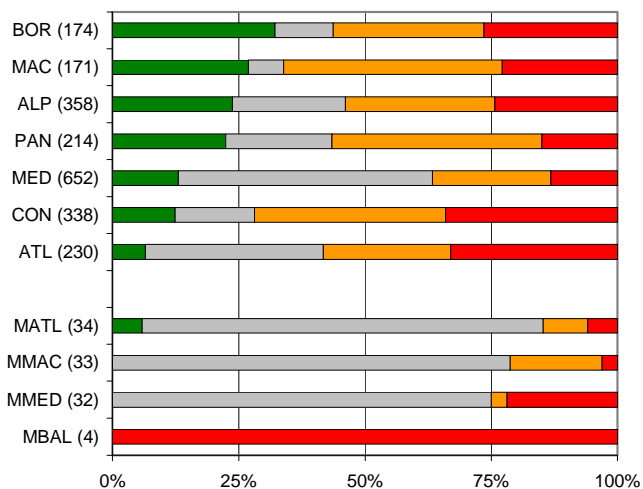


Figure 18

Figure 17 : Synthèse de l'état de conservation des espèces (les pourcentages correspondent au nombre d'évaluations effectuées)
 Figure 18 : Synthèse de l'état de conservation des espèces dans les différentes régions biogéographiques (les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'évaluations effectuées)

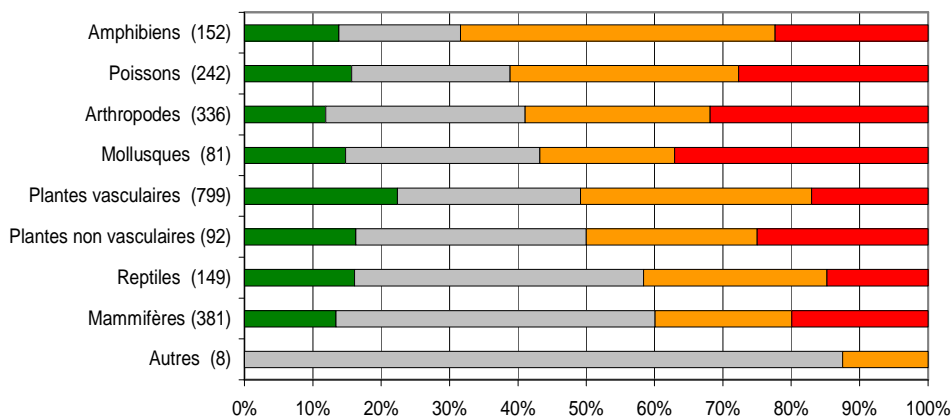


Figure 19 : Synthèse de l'état de conservation des espèces par groupe taxonomique (les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'évaluations effectuées pour chaque groupe)

Commentaire

Les rapports soumis par les États membres désignent le changement climatique comme un facteur ayant un impact négatif sur l'état de conservation de 42 habitats (19 %) et de 144 espèces (12 %). Les milieux humides (tourbières), les habitats littoraux (systèmes dunaires) et la végétation d'altitudes semblent les plus sensibles au changement climatique et les glaciers sont en premières lignes. En ce qui concerne les principaux groupes d'espèces, il ressort que les amphibiens réagissent davantage au changement climatique que les autres groupes. Ce groupe taxonomique est étroitement associée aux types d'habitats humides qui pâtissent du changement climatique. Il semblerait que globalement la flore soit plus sensible que la faune et tout particulièrement la flore alpine où les épisodes de sécheresse fréquentes soient une menace importante.

Il est important de nuancer les résultats du rapport de la Commission qui s'est efforcée de synthétiser les principaux résultats et conclusions, mais inévitablement, le processus d'agrégation a fait disparaître une grande partie des informations détaillées. Globalement la conclusion générale est que l'état de conservation de nombreux types d'habitats et d'espèces n'est pas bon, mais certains résultats plus détaillés montrent que les populations de certaines espèces telles que le loup et le castor en France se reconstituent et se rétablissent dans de nombreuses régions. Cela signifie également, que des habitats adéquats sont disponibles et que les pressions négatives comme la chasse et la pollution ont été réduites. Cette analyse est aussi valable au niveau d'un pays qu'à l'échelle européenne (cf. rapport de la Commission du 13/07/2009)

III - État de conservation des types d'habitats associés à l'agriculture

1. Au niveau européen

L'Europe, par sa politique agricole commune, sa politique de la pêche, ses actions forestières et l'impact en zone rurale influence profondément l'utilisation du territoire et donc, l'état de conservation de la nature dans l'Union européenne d'une manière générale.

On a comparé les résultats des évaluations effectuées pour les types d'habitat associés à l'agriculture (tableau 7) avec ceux obtenus pour d'autres utilisations des terres (figure 20). Il apparaît clairement que les types d'habitat liés à l'agriculture ont généralement un état de conservation moins bon, avec seulement 7 % d'évaluations favorables contre 21 % pour les habitats «non agricoles»⁵.

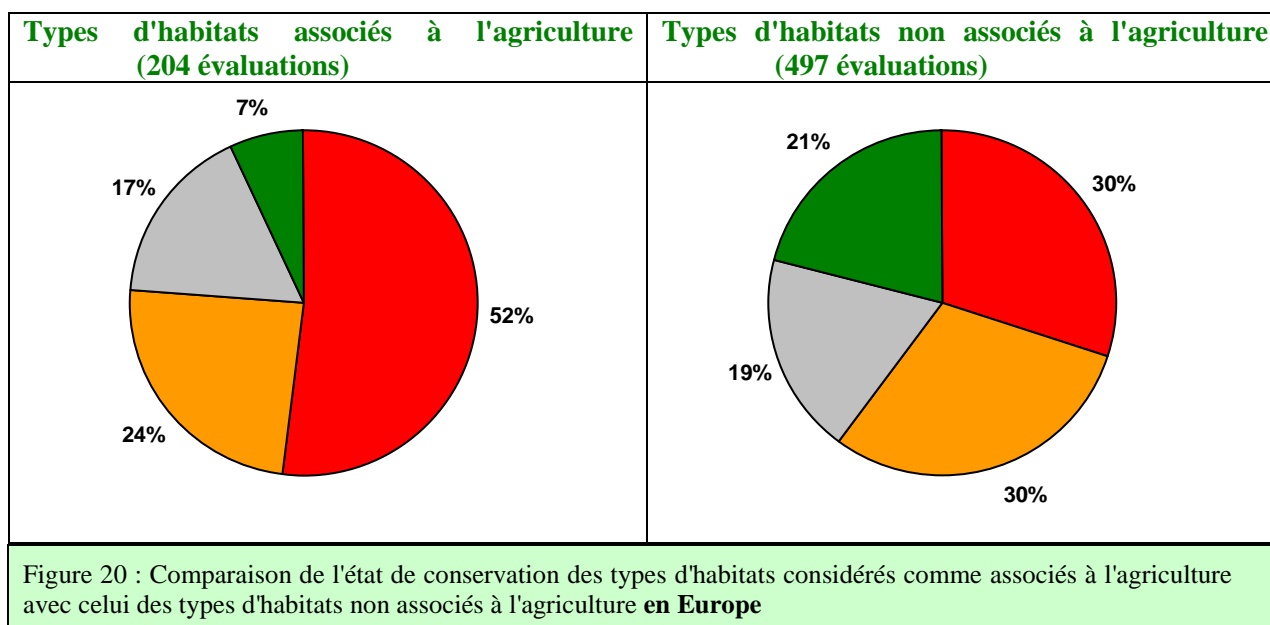
Tableau 7 : LISTE DES HABITATS LIÉS A L'AGRICULTURE

	CONT	ATL
Marais et prés salés atlantiques et continentaux		
1310	•	•
1320		•
1330		•
1340 *	•	
Dunes maritimes et intérieures		
2130 *		•
2150 *		•
2160		•
2170		•
Dunes intérieures, anciennes et décalcifiées		
2330	•	•
Landes et fourrés tempérés		
4010	•	•
4020 *	•	•
4030	•	•
4040 *		•
4060	•	
4080	•	
4090		•
Fourrés sclérophylles (matorrals)		
5130	•	•
Pelouses naturelles		
6110 *	•	•
6120 *	•	•
6130		•
6170	•	
Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement		
6210 *	•	•
6220 *	•	•
6230 *	•	•
Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes		
6410	•	•
6420		•

⁵ Ostermann O., 1998 – The need for management of nature conservation sites designated under Natura 2000. *Journal of Applied Ecology*, 35, 968-973.

6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	●	●
6440	Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	●	●
Pelouses mésophiles			
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	●	●
6520	Prairies de fauche de montagne	●	●
Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais			
7140	Tourbières de transition et tremblantes	●	●
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	●	●
Bas-marais calcaires			
7210	* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	●	●
7220	* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	●	●
7230	Tourbières basses alcalines	●	●
Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique			
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	●	●
8240	* Pavements calcaires	●	●

La situation est particulièrement grave dans la région atlantique où aucun des habitats associés à l'agriculture n'est évalué favorable. C'est dans la région atlantique que s'exerce la plus forte pression sur les terres agricoles et que l'on trouve les cultures les plus intensives du continent. Dans les régions pannonienne et méditerranéenne, les pourcentages d'évaluations «favorables» pour ces types d'habitats est respectivement de 5 et 3 %.



2. Au niveau national

L'essentiel des milieux naturels concernés par Natura 2000 sont sur des terrains agricoles ou boisés. Au niveau national l'impact de l'agriculture est aussi important qu'au niveau européen, plus de 80% des habitats sont dans un état défavorable inadéquat ou mauvais, sur les 204 évaluation, uniquement 14% des habitats sont dans un état favorable. Alors que les habitats non associés à l'agriculture 23% sont dans un état favorable. On peut dire que cette tendance au niveau national (figure 21) est vérifiée à l'échelle européenne.

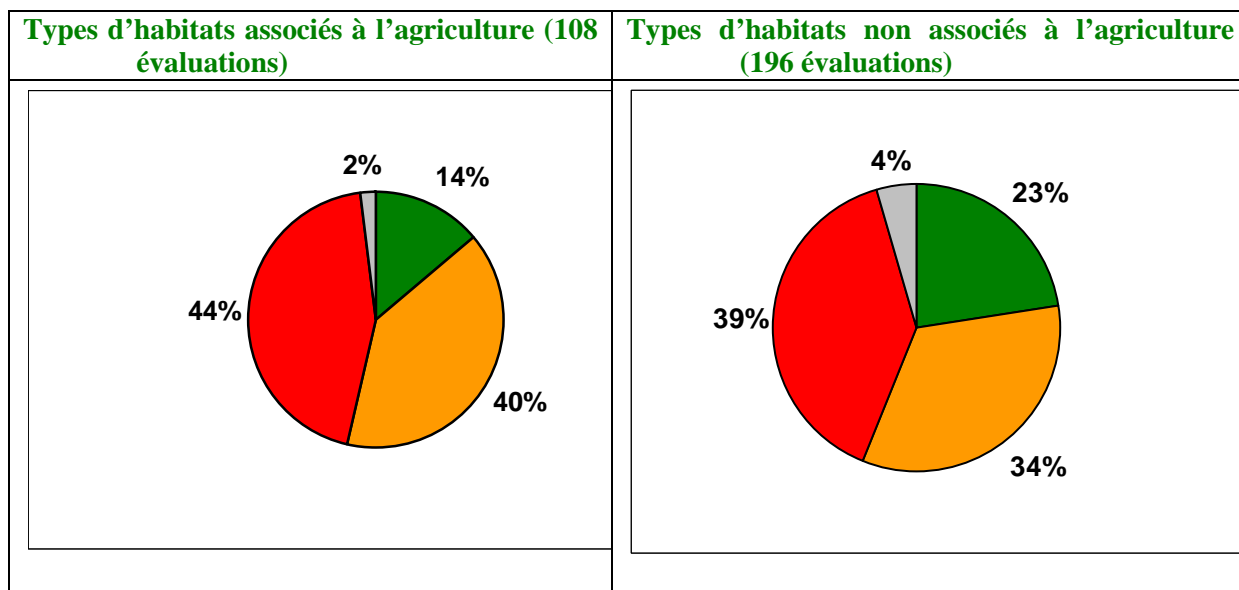


Figure 21 : Comparaison de l'état de conservation des types d'habitats considérés comme associés à l'agriculture avec celui des types d'habitats non associés à l'agriculture en France

En analysant ces résultats par domaine biogéographique, il ressort que le domaine atlantique est celui où le statut de conservation des habitats liés à l'agriculture est le plus mauvais et on notera qu'aucun habitat n'est dans un état de conservation favorable (figure 22). La région continentale a également une proportion élevée d'habitats liés à l'agriculture en état de conservation défavorable mauvais (68%).

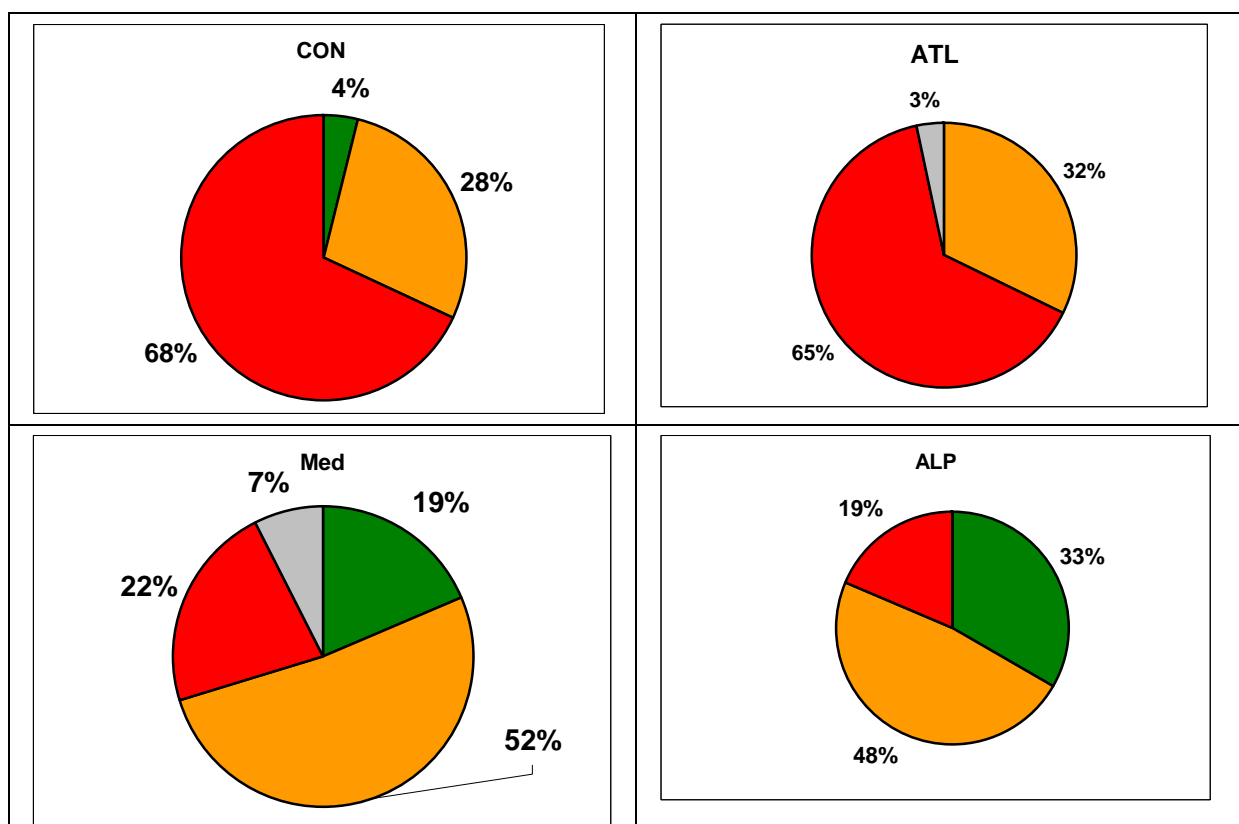


Figure 22 : Résultats de l'état de conservation des habitats considérés comme associés à l'agriculture par domaine biogéographique

Les pressions des activités humaines et une agriculture intensive sont les principales causes du mauvais état de conservation des habitats comme pour les espèces. Nombreuses études ont montré que les populations d'espèces et notamment pour certains groupes tendent à diminuer dans les milieux agricoles (exemple oiseaux). Le déclin observé globalement en Europe (16 pays) pour les espèces dites "agricoles", une régression de 28% des populations pour 19 espèces suivies entre 1980 et 2003, d'après les résultats du programme STOC⁶.

Conclusion

Ce rapport chiffré concernant les résultats de la première évaluation d'état de conservation, nous a permis de tirer quelques enseignements sur les nombreuses lacunes en terme de connaissance et de données pour réaliser correctement cet exercice.

- Le cadrage méthodologique précise l'adoption des valeurs de référence quantifiées : il a été difficile pour les experts de se prononcer sur des valeurs chiffrées (effectifs ou surfaces) et sur des cartographies ce qui explique que le rapport 2007 a été basé souvent sur un jugement d'expert ;
 - Problème d'échelle : l'agrégation des données (niveau biogéographique) a induit des pertes d'information, certaines données ne s'adaptant plus au format du rapport de l'état de conservation et les résultats rendus sont souvent « inconnus » ;
 - Inexistence de données de suivi pour l'ensemble des habitats d'où problème de calculer et d'estimer des tendances et dans la majorité des cas les tendances sont observées à dire d'expert ;
 - Le paramètre structure et fonction : en l'absence d'indices et de paramètres quantifiés pour cette rubrique, n'a été retenu que l'état de conservation des espèces typiques de l'habitat ;
 - Il reste encore des problèmes de confusion et des difficultés d'interprétation de certains habitats d'intérêt communautaire, d'où les résultats « inconnus » en attente d'une meilleure connaissance.
- Néanmoins, nous pouvons tirer quelques satisfactions à travers quelques acquis mentionnés ci-dessous.
- Constitution d'une base de données renfermant des informations sur la plupart des espèces (annexes II, IV et V) et des habitats d'intérêt communautaire (annexe I) sur des mailles 10x10 km ;
 - Pour la première fois, on a une vision de l'état de conservation des habitats à l'échelle nationale par domaine biogéographique ;
 - Les résultats de cette première évaluation constituent un bon indicateur sur l'état de la biodiversité remarquable en France métropolitaine ;
 - Les résultats transmis par les différents Etats membres ont permis à la Commission européenne des évaluations au niveau des régions biogéographiques au niveau européen.

Toutefois, il convient de noter qu'il y a des facteurs fondamentaux qui pré-déterminent certains des résultats négatifs de ce rapport. D'abord, les habitats et les espèces ont dû être considérés en danger à travers l'Europe d'où leurs intégrations dans les annexes de la directive Habitats. En second lieu, la méthode adoptée pour réaliser l'état de conservation a retenu des « seuils » assez élevés ce qui a rendu ainsi difficile pour un habitat ou une espèce d'avoir un statut d'état de conservation favorable (mesure de précaution).

En outre, après presque un siècle de reboisement, et des décennies d'intensification agricole et de pêche économique, c'est sans surprise de constater que ces habitats et espèces sont sous des pressions et menaces importantes dans les régions mises en exergues.

Les améliorations sont attendues au niveau méthodologique, ou un groupe d'experts européens se réunit périodiquement pour discuter des problèmes rencontrés à la lumière des premiers résultats collectés par l'ensemble des Etats membres au cours du premier exercice. Egalement, les programmes lancés depuis le premier rapport et les nombreux plans d'action augurent une amélioration substantielle de la connaissance et la pertinence des résultats envisagés dans les prochains rapports.

⁶ Jiguet F., Julliard R. 2006. Suivi temporel des oiseaux communs. Bilan du programme STOC pour la France en 2005. Ornithos 13-3.

ANNEXE A

Résultats synthétiques de l'évaluation globale des habitats par domaine biogéographique

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	I					P	P
Herbiers à Posidonies (<i>Posidonium oceanicae</i>)	1120	I*						P
Estuaires	1130	I		P		P		
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	I		P		P		
Lagunes côtières	1150	I*		P		P		
Grandes criques et baies peu profondes	1160	I					P	P
Récifs	1170	I					P	P
Végétation annuelle des laissés de mer	1210	I		P		P		
Végétation vivace des rivages de galets	1220	I		P				
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230	I		P				
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec <i>Limonium</i> spp. endémiques	1240	I				P		
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310	I		P	P	P		
Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritimae</i>)	1320	I		P				
Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i>)	1330	I		P				
Prés salés intérieurs	1340	I*	P		P			
Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)	1410	I		P		P		
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	1420	I		P		P		
Fourrés halo-nitrophiles (<i>Pegano-Salsoletea</i>)	1430	I		P		P		
Steppes salées méditerranéennes (<i>Limonietalia</i>)	1510	I*				P		
Dunes mobiles embryonnaires	2110	I		P		P		

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	I		P		P		
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2130	I*		P				
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	2150	I*		P				
Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2160	I		P				
Dunes à <i>Salix repens</i> subsp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	2170	I		P				
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	2180	I		P				
Dépressions humides intradunales	2190	I		P		P		
Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>	2210	I				P		
Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	2230	I				P		
Dunes avec pelouses des <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	2240	I				P		
Dunes littorales à <i>Juniperus</i> spp.	2250	I*				P		
Dunes à végétation sclérophylle des <i>Cisto-Lavanduletalia</i>	2260	I		P		P		
Dunes avec forêts à <i>Pinus pinea</i> et/ou <i>Pinus pinaster</i>	2270	I*		P		P		
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330	I		P	P	P		
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3110	I		P	P			
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	3120	I		P	P	P		
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	I	P	P	P	P		
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	I	P	P	P	P		
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	I	P	P	P	P		
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	I	P	P	P			
Mares temporaires méditerranéennes	3170	I*		P		P		
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	I	P					

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	3230	I	P		P	P		
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	I	P		P	P		
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	I	P			P		
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	I	P	P	P	P		
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270	I	P	P	P	P		
Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280	I				P		
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3290	I				P		
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	I		P	P			
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020	I*	P	P	P			
Landes sèches européennes	4030	I	P	P	P	P		
Landes sèches atlantiques littorales à <i>Erica vagans</i>	4040	I*		P				
Landes alpines et boréales	4060	I	P		P	P		
Fourrés à <i>Pinus mugo</i> et <i>Rhododendron hirsutum</i> (<i>Mugo-Rhododendretum hirsuti</i>)	4070	I*	P					
Fourrés de <i>Salix</i> spp. subarctiques	4080	I	P		P			
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	I	P	P		P		
Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i>)	5110	I	P	P	P	P		
Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	5120	I	P		P	P		
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	I	P	P	P	P		
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210	I	P			P		
Taillis de <i>Laurus nobilis</i>	5310	I				P		
Formations basses d'euphorbes près des falaises	5320	I				P		
Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	5330	I				P		
Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de	5410	I				P		

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
falaise (<i>Astragalo-Plantaginetum subulatae</i>)								
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i>	6110	I*	P	P	P	P		
Pelouses calcaires de sables xériques	6120	I*		P	P	P		
Pelouses calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i>	6130	I	P	P		P		
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	I	P					
Pelouses boréo-alpines siliceuses	6150	I	P					
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	I	P		P	P		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6210	I	P	P	P	P		
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	I*		P	P	P		
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	I*	P	P	P	P		
Pelouses steppiques sub-pannoniques	6240	I*	P					
Dehesas à <i>Quercus</i> spp. <i>sempervirents</i>	6310	I				P		
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	I	P	P	P	P		
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420	I		P		P		
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	I	P	P	P	P		
Prairies alluviales inondables du <i>Cnidion dubii</i>	6440	I			P			
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	I	P	P	P	P		
Prairies de fauche de montagne	6520	I	P		P	P		
Tourbières hautes actives	7110	I*	P	P	P	P		
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7120	I	P	P	P			
Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives)	7130	I		P				
Tourbières de transition et tremblantes	7140	I	P	P	P			
Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	I	P	P	P			
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210	I*	P	P	P	P		
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220	I*	P	P	P	P		

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Tourbières basses alcalines	7230	I	P	P	P	P		
Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	7240	I*	P					
Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110	I	P		P	P		
Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	8120	I	P		P	P		
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	I	P	P	P	P		
Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes	8150	I	P	P	P	P		
Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	8160	I*	P	P	P			
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	I	P	P	P	P		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	I	P	P	P	P		
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	I	P	P	P	P		
Pavements calcaires	8240	I*	P		P	P		
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	I	P	P	P	P		
Grottes marines submergées ou semi-submergées	8330	I					P	P
Glaciers permanents	8340	I	P					
Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	9110	I	P	P	P			
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	I	P	P	P	P		
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	I	P	P	P			
Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	9140	I	P		P			
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	I	P	P	P	P		
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	I		P	P			
Chênaies-charmaies du <i>Galio-Carpinetum</i>	9170	I			P			
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	I*	P	P	P	P		
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	I		P	P			
Vieilles chênaies des îles Britanniques à <i>Ilex</i> et <i>Blechnum</i>	91A0	I		P				

Nom Habitat	Code	Ann.	ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>	91B0	I				P		
Tourbières boisées	91D0	I*	P	P	P			
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	I*	P	P	P	P		
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0	I		P	P	P		
Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	I		P				
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9260	I	P		P	P		
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	I			P	P		
Galeries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	92D0	I				P		
Forêts à <i>Olea</i> et <i>Ceratonia</i>	9320	I				P		
Forêts à <i>Quercus suber</i>	9330	I		P		P		
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	I	P	P		P		
Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	9380	I				P		
Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)	9410	I	P		P			
Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	9420	I	P					
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)	9430	I	P		P	P		
Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques	9530	I*				P		
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	I				P		
Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp.	9560	I*	P			P		
Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>	9580	I*				P		

ANNEXE B

Résultats synthétiques de l'évaluation globale des espèces par domaine biogéographique

Groupe d'espèces		Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Plants.	Non-vasc.	1423	<i>Asplenium jahandiezii</i>	II	IV				P			
Plants.	Non-vasc.	1419	<i>Botrychium simplex</i>	II	IV		P		P	P		
Plants.	Non-vasc.	1385	<i>Bruchia vogesiaca</i>	II					P			
Plants.	Non-vasc.	1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	II			P		P	P		
Plants.	Non-vasc.	5113	<i>Cladonia spp. (sous genre Cladina)</i>			V	P	P	P	P		
Plants.	Non-vasc.	1383	<i>Dichelyma capillaceum</i>	II					P			
Plants.	Non-vasc.	1381	<i>Dicranum viride</i>	II			P	P	P			
Plants.	Non-vasc.	1393	<i>Drepanocladus vernicosus</i>	II			P		P			
Plants.	Non-vasc.	5189	<i>Huperzia selago</i>			V	P	P	P	P		
Plants.	Non-vasc.	1416	<i>Isoetes boryana</i>	II	IV				P			
Plants.	Non-vasc.	1400	<i>Leucobryum glaucum</i>			V	P	P	P	P		
Plants.	Non-vasc.	1376	<i>Lithothamnium coralloides</i>			V					P	P
Plants.	Non-vasc.	5191	<i>Lycopodiella inundata</i>			V	P	P	P			
Plants.	Non-vasc.	5104	<i>Lycopodium annotinum</i>			V	P		P			
Plants.	Non-vasc.	5105	<i>Lycopodium clavatum</i>			V	P	P	P	P		
Plants.	Non-vasc.	1379	<i>Mannia triandra</i>	II					P	P		

Groupe d'espèces		Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
vasc.												
Plants.	Non-vasc.	1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>	II	IV			P	P			
Plants.	Non-vasc.	1429	<i>Marsilea strigosa</i>	II	IV				P			
Plants.	Non-vasc.	1387	<i>Orthotrichum rogeri</i>	II			P		P			
Plants.	Non-vasc.	1377	<i>Phymatholiton calcareum</i>			V					P	P
Plants.	Non-vasc.	1384	<i>Riccia breidleri</i>	II			P					
Plants.	Non-vasc.	1391	<i>Riella helicophylla</i>	II						P		
Plants.	Non-vasc.	1398	<i>Sphagnum pylaisii</i>	II				P				
Plants.	Non-vasc.	1409	<i>Sphagnum spp.</i>			V	P	P	P	P		
Plants.	Non-vasc.	1421	<i>Trichomanes speciosum</i>	II	IV			P	P			
Plants.	Non-vasc.	1426	<i>Woodwardia radicans</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires		1475	<i>Aconitum corsicum</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires		1508	<i>Alyssum pyrenaicum</i>	II	IV		P					
Plantes Vasculaires		1674	<i>Anchusa crispa</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires		1631	<i>Androsace cylindrica</i>		IV		P					
Plantes Vasculaires		1632	<i>Androsace pyrenaica</i>	II	IV		P					
Plantes Vasculaires		1607	<i>Angelica heterocarpa</i>	II*	IV			P				
Plantes Vasculaires		1614	<i>Apium repens</i>	II	IV			P	P			
Plantes		1480	<i>Aquilegia alpina</i>		IV		P					

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Vasculaires											
Plantes Vasculaires	1474	<i>Aquilegia bertolonii</i>	II	IV		P			P		
Plantes Vasculaires	1453	<i>Arenaria provincialis</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1636	<i>Armeria soleirolii</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1762	<i>Arnica montana</i>			V	P	P	P	P		
Plantes Vasculaires	5109	<i>Artemisia eriantha</i>			V	P					
Plantes Vasculaires	1764	<i>Artemisia genipi</i>			V	P					
Plantes Vasculaires	1802	<i>Aster pyrenaeus</i>	II*	IV		P					
Plantes Vasculaires	1557	<i>Astragalus centralpinus</i>	II	IV		P			P		
Plantes Vasculaires	1506	<i>Biscutella neustriaca</i>	II*	IV			P				
Plantes Vasculaires	1496	<i>Brassica insularis</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1832	<i>Caldesia parnassifolia</i>	II	IV			P	P			
Plantes Vasculaires	1801	<i>Centaurea corymbosa</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1746	<i>Centranthus trinervis</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1836	<i>Colchicum corsicum</i>		IV					P		
Plantes Vasculaires	1887	<i>Coleanthus subtilis</i>	II	IV			P				
Plantes Vasculaires	1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	II	IV		P		P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
			II	IV	V						
Plantes Vasculaires	1689	<i>Dracocephalum austriacum</i>	II	IV		P			P		
Plantes Vasculaires	1604	<i>Eryngium alpinum</i>	II	IV		P		P			
Plantes Vasculaires	1603	<i>Eryngium viviparum</i>	II*	IV			P				
Plantes Vasculaires	1720	<i>Euphrasia genargentea</i>	II*	IV				P			
Plantes Vasculaires	1866	<i>Galanthus nivalis</i>			V	P	P	P			
Plantes Vasculaires	1656	<i>Gentiana ligustica</i>	II	IV		P			P		
Plantes Vasculaires	1657	<i>Gentiana lutea</i>			V	P		P	P		
Plantes Vasculaires	4096	<i>Gladiolus palustris</i>	II	IV		P		P			
Plantes Vasculaires	1466	<i>Herniaria latifolia ssp. litardierei</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires	1581	<i>Kosteletzkya pentacarpos</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1871	<i>Leucojum nicaeense</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1758	<i>Ligularia sibirica</i>	II	IV		P		P			
Plantes Vasculaires	1841	<i>Lilium rubrum</i>			V	P			P		
Plantes Vasculaires	1643	<i>Limonium strictissimum</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires	1715	<i>Linaria flava</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1725	<i>Lindernia procumbens</i>		IV			P	P			
Plantes	1903	<i>Liparis loeselii</i>	II	IV		P	P	P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Vasculaires											
Plantes Vasculaires	1831	<i>Luronium natans</i>	II	IV			P	P			
Plantes Vasculaires	1864	<i>Narcissus bulbocodium</i>			V	P	P				
Plantes Vasculaires	5192	<i>Narcissus juncifolius</i>			V	P			P		
Plantes Vasculaires	1868	<i>Narcissus triandrus capax</i> ssp.	II	IV			P				
Plantes Vasculaires	1676	<i>Omphalodes littoralis</i>	II*	IV			P				
Plantes Vasculaires	1534	<i>Potentilla delphinensis</i>	II	IV		P					
Plantes Vasculaires	1608	<i>Rouya polygama</i>	II	IV					P		
Plantes Vasculaires	1441	<i>Rumex rupestris</i>	II	IV			P				
Plantes Vasculaires	1849	<i>Ruscus aculeatus</i>			V	P	P	P	P		
Plantes Vasculaires	1527	<i>Saxifraga florulenta</i>	II	IV		P					
Plantes Vasculaires	1528	<i>Saxifraga hirculus</i>	II	IV				P			
Plantes Vasculaires	1522	<i>Saxifraga valdensis</i>		IV		P					
Plantes Vasculaires	4087	<i>Serratula lycopifolia</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires	1465	<i>Silene velutina</i>	II*	IV					P		
Plantes Vasculaires	1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	II	IV			P	P			
Plantes	1625	<i>Soldanella villosa</i>	II	IV			P				

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Vasculaires											
Plantes Vasculaires	1900	<i>Spiranthes aestivalis</i>		IV		P	P	P	P		
Plantes Vasculaires	1618	<i>Thorella verticillatinundata</i>	II	IV			P				
Plantes Vasculaires	1545	<i>Trifolium saxatile</i>	II	IV		P					
Plantes Vasculaires	1585	<i>Viola hispida</i>	II*	IV			P				
Mollusques	4056	<i>Anisus vorticulus</i>	II	IV			P	P			
Mollusques	1007	<i>Elona quimperiana</i>	II	IV			P				
Mollusques	1026	<i>Helix pomatia</i>			V	P	P	P	P		
Mollusques	1027	<i>Lithophaga lithophaga</i>		IV							P
Mollusques	1030	<i>Margaritifera auricularia</i>		IV			P				
Mollusques	1029	<i>Margaritifera margaritifera</i>	II		V		P	P			
Mollusques	1012	<i>Patella ferruginea</i>		IV							P
Mollusques	1028	<i>Pinna nobilis</i>		IV							P
Mollusques	1032	<i>Unio crassus</i>	II	IV			P	P	P		
Mollusques	5103	<i>Unio elongatulus</i>			V	P	P	P	P		
Mollusques	1014	<i>Vertigo angustior</i>	II			P	P	P	P		
Mollusques	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	II				P	P			
Arthropodes	1091	<i>Astacus astacus</i>			V		P	P			
Arthropodes	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	II		V	P	P	P	P		
Arthropodes	1093	<i>Austropotamobius torrentium</i>	II*		V			P			
Arthropodes	4011	<i>Bolbelasmus unicornis</i>	II	IV				P			
Arthropodes	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	II*			P	P	P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
			II	IV	V						
Arthropodes	4014	<i>Carabus variolosus</i>	II	IV		P		P			
Arthropodes	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	II	IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II			P	P	P	P		
Arthropodes	4045	<i>Coenagrion ornatum</i>	II					P			
Arthropodes	1070	<i>Coenonympha hero</i>		IV			P	P			
Arthropodes	1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	II	IV		P	P	P			
Arthropodes	1069	<i>Erebia sudetica</i>		IV		P		P			
Arthropodes	1074	<i>Eriogaster catax</i>	II	IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	II			P	P	P	P		
Arthropodes	1064	<i>Fabriciana elisa</i>		IV					P		
Arthropodes	1046	<i>Gomphus graslinii</i>	II	IV			P	P	P		
Arthropodes	4035	<i>Gortyna borelii lunata</i>	II	IV			P		P		
Arthropodes	1075	<i>Graellsia isabellae</i>	II		V	P			P		
Arthropodes	1082	<i>Graphoderus bilineatus</i>	II	IV			P				
Arthropodes	1077	<i>Hyles hippophaes</i>		IV		P		P	P		
Arthropodes	1052	<i>Hypodryas maturna</i>	II	IV				P			
Arthropodes	1038	<i>Leucorrhinia albifrons</i>		IV		P	P	P			
Arthropodes	1035	<i>Leucorrhinia caudalis</i>		IV		P	P	P			
Arthropodes	1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	II	IV			P	P			
Arthropodes	1079	<i>Limoniscus violaceus</i>	II				P	P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Arthropodes	1067	<i>Lopinga achine</i>		IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1083	<i>Lucanus cervus</i>	II			P	P	P	P		
Arthropodes	1060	<i>Lycaena dispar</i>	II	IV		P	P	P			
Arthropodes	4038	<i>Lycaena helle</i>	II	IV		P		P			
Arthropodes	1036	<i>Macromia splendens</i>	II	IV			P	P	P		
Arthropodes	1058	<i>Maculinea arion</i>		IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1061	<i>Maculinea nausithous</i>	II	IV		P		P			
Arthropodes	1059	<i>Maculinea teleius</i>	II	IV		P	P	P			
Arthropodes	1037	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	II	IV			P	P			
Arthropodes	1084	<i>Osmoderma eremita</i>	II*	IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	II	IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1054	<i>Papilio alexanor</i>		IV		P			P		
Arthropodes	1055	<i>Papilio hospiton</i>	II	IV					P		
Arthropodes	1057	<i>Parnassius apollo</i>		IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1056	<i>Parnassius mnemosyne</i>		IV		P		P	P		
Arthropodes	4021	<i>Phryganophilus ruficollis</i>	II*	IV		P					
Arthropodes	1076	<i>Proserpinus proserpina</i>		IV		P	P	P	P		
Arthropodes	4026	<i>Rhysodes sulcatus</i>	II			P		P			
Arthropodes	1087	<i>Rosalia alpina</i>	II*	IV		P	P	P	P		
Arthropodes	1050	<i>Saga pedo</i>		IV			P	P	P		
Arthropodes	1090	<i>Scyllarides latus</i>			V						P
Arthropodes	1926	<i>Stephanopachys linearis</i>	II			P			P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Arthropodes	1927	<i>Stephanopachys substriatus</i>	II			P					
Arthropodes	1040	<i>Stylurus flavipes</i>		IV		P	P				
Arthropodes	1053	<i>Zerynthia polyxena</i>		IV		P		P			
Poissons	1101	<i>Acipenser sturio</i>	II*	IV			P		P		
Poissons	1102	<i>Alosa alosa</i>	II		V		P	P	s.r.	P	
Poissons	1103	<i>Alosa fallax</i>	II		V		P		P		P
Poissons	1152	<i>Aphanius fasciatus</i>	II						P		
Poissons	1130	<i>Aspius aspius</i>	II		V			P			
Poissons	5085	<i>Barbus barbus</i>			V	P	P	P	P		
Poissons	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	II		V	P	P	P	P		
Poissons	1126	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	II			P	P	P	P		
Poissons	1149	<i>Cobitis taenia</i>	II				P	P	P		
Poissons	2494	<i>Coregonus lavaretus</i>			V	P		P			
Poissons	1163	<i>Cottus gobio</i>	II			P	P	P	P		
Poissons	1162	<i>Cottus petiti</i>	II						P		
Poissons	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	II		V		P	P	P	P	P
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	II			P	P	P	P		
Poissons	1131	<i>Leuciscus souffia</i>	II			P		P	P		
Poissons	1145	<i>Misgurnus fossilis</i>	II				P	P			
Poissons	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	II				P	P	P	P	P
Poissons	1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	II				P	P	P		
Poissons	1108	<i>Salmo macrostigma</i>	II						P		
Poissons	1106	<i>Salmo salar</i>	II		V	P	P	P			
Poissons	1109	<i>Thymallus thymallus</i>			V	P		P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
			II	IV	V						
Poissons	1158	<i>Zingel asper</i>	II	IV			P	P			
Amphibiens	1191	<i>Alytes obstetricans</i>		IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1193	<i>Bombina variegata</i>	II	IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1202	<i>Bufo calamita</i>		IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1201	<i>Bufo viridis</i>		IV				P	P		
Amphibiens	1196	<i>Discoglossus montalentii</i>	II	IV					P		
Amphibiens	1190	<i>Discoglossus sardus</i>	II	IV					P		
Amphibiens	1173	<i>Euproctus asper</i>		IV		P					
Amphibiens	1164	<i>Euproctus montanus</i>		IV					P		
Amphibiens	1994	<i>Hydromantes strinatii</i>	II	IV		P			P		
Amphibiens	1203	<i>Hyla arborea</i>		IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1205	<i>Hyla meridionalis</i>		IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1204	<i>Hyla sarda</i>		IV					P		
Amphibiens	1198	<i>Pelobates cultripipes</i>		IV			P		P		
Amphibiens	1197	<i>Pelobates fuscus</i>		IV			P	P			
Amphibiens	1214	<i>Rana arvalis</i>		IV			P	P			
Amphibiens	1209	<i>Rana dalmatina</i>		IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1210	<i>Rana esculenta</i>			V	P	P	P	P		
Amphibiens	1207	<i>Rana lessonae</i>		IV			P	P	P		
Amphibiens	1211	<i>Rana perezi</i>			V	P	P		P		
Amphibiens	1212	<i>Rana ridibunda</i>			V	P	P	P	P		
Amphibiens	1213	<i>Rana temporaria</i>			V	P	P	P	P		
Amphibiens	1177	<i>Salamandra atra</i>		IV		P					

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Amphibiens	1179	<i>Salamandra lanzai</i>		IV		P					
Amphibiens	1166	<i>Triturus cristatus</i>	II	IV		P	P	P	P		
Amphibiens	1174	<i>Triturus marmoratus</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1240	<i>Algyroides fitzingeri</i>		IV					P		
Reptiles	1224	<i>Caretta caretta</i>	II*	IV						P	P
Reptiles	1227	<i>Chelonia mydas</i>	II*	IV						P	P
Reptiles	1284	<i>Coluber viridiflavus</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1283	<i>Coronella austriaca</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1223	<i>Dermochelys coriacea</i>		IV						P	P
Reptiles	1281	<i>Elaphe longissima</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1220	<i>Emys orbicularis</i>	II	IV			P	P	P		
Reptiles	1261	<i>Lacerta agilis</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1245	<i>Lacerta bedriagae</i>		IV					P		
Reptiles	1995	<i>Lacerta bonnali</i>	II	IV		P					
Reptiles	5179	<i>Lacerta viridis</i> (including <i>L. bilineata</i>)		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1221	<i>Mauremys leprosa</i>	II	IV					P		
Reptiles	1291	<i>Natrix natrix</i> <i>corsa</i>		IV					P		
Reptiles	1229	<i>Phyllodactylus europaeus</i>	II	IV					P		
Reptiles	1256	<i>Podarcis muralis</i>		IV		P	P	P	P		
Reptiles	1250	<i>Podarcis sicula</i>		IV					P		
Reptiles	1246	<i>Podarcis tiliguerta</i>		IV					P		
Reptiles	1217	<i>Testudo hermanni</i>	II	IV					P		
Reptiles	1297	<i>Vipera seoanni</i>		IV			P				
Reptiles	1298	<i>Vipera ursinii</i>	II	IV		P			P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Mammifères	2618	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>		IV					P		
Mammifères	2621	<i>Balaenoptera physalus</i>		IV					P	P	
Mammifères	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1352	<i>Canis lupus</i>	II*	IV		P					
Mammifères	1375	<i>Capra ibex</i>			V	P					
Mammifères	1337	<i>Castor fiber</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1367	<i>Cervus elaphus corsicanus</i>	II*	IV					P		
Mammifères	1339	<i>Cricetus cricetus</i>		IV				P			
Mammifères	1350	<i>Delphinus delphis</i>		IV					P	P	
Mammifères	1313	<i>Eptesicus nilssonii</i>		IV		P		P			
Mammifères	1327	<i>Eptesicus serotinus</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1363	<i>Felis silvestris</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1301	<i>Galemys pyrenaicus</i>	II	IV		P	P		P		
Mammifères	1360	<i>Genetta genetta</i>			V	P	P	P	P		
Mammifères	2029	<i>Globicephala melas</i>		IV					P	P	
Mammifères	2030	<i>Grampus griseus</i>		IV					P	P	
Mammifères	1364	<i>Halichoerus grypus</i>	II		V				P		
Mammifères	2031	<i>Lagenorhynchus acutus</i>		IV					P		
Mammifères	2032	<i>Lagenorhynchus albirostris</i>		IV					P		
Mammifères	1334	<i>Lepus timidus</i>			V	P		P	P		
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	II	IV			P	P	P		
Mammifères	1361	<i>Lynx lynx</i>	II	IV		P		P			
Mammifères	1357	<i>Martes martes</i>			V	P	P	P	P		
Mammifères	1345	<i>Megaptera novaeangliae</i>		IV					occ.		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
Mammifères	1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1341	<i>Muscardinus avellanarius</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1356	<i>Mustela lutreola</i>	II*	IV			P				
Mammifères	1358	<i>Mustela putorius</i>			V	P	P	P	P		
Mammifères	5003	<i>Myotis alcaethoe</i>		IV			P	P			
Mammifères	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1307	<i>Myotis blythii</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1320	<i>Myotis brandtii</i>		IV				P			
Mammifères	1316	<i>Myotis capaccinii</i>	II	IV					P		
Mammifères	1318	<i>Myotis dasycneme</i>	II	IV			P	P			
Mammifères	1314	<i>Myotis daubentonii</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1324	<i>Myotis myotis</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1330	<i>Myotis mystacinus</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1322	<i>Myotis nattereri</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	5005	<i>Myotis punicus</i>		IV					P		
Mammifères	1328	<i>Nyctalus lasiopterus</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1331	<i>Nyctalus leisleri</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1312	<i>Nyctalus noctula</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	2027	<i>Orcinus orca</i>		IV						occ.	
Mammifères	1373	<i>Ovis gmelini musimon</i>	II	IV					P		
Mammifères	1365	<i>Phoca vitulina</i>	II		V					P	
Mammifères	1351	<i>Phocoena phocoena</i>	II	IV						P	
Mammifères	5031	<i>Physeter catodon</i>		IV						P	P
Mammifères	5008	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1317	<i>Pipistrellus nathusii</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1309	<i>Pipistrellus</i>		IV		P	P	P	P		

Groupe d'espèces	Code	Nom d'espèce	Annexe			ALP	ATL	CON	MED	MATL	MMED
		<i>pipistrellus</i>									
Mammifères	5009	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		IV					P		
Mammifères	1311	<i>Pipistrellus savii</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1326	<i>Plecotus auritus</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	1329	<i>Plecotus austriacus</i>		IV		P	P	P	P		
Mammifères	5012	<i>Plecotus macrobullaris</i>		IV		P			P		
Mammifères	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II	IV		P	P	P	P		
Mammifères	1302	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	II	IV					P		
Mammifères	5178	<i>Rupicapra pyrenaica</i>			V	P					
Mammifères	1369	<i>Rupicapra rupicapra</i>			V	P		P	P		
Mammifères	2034	<i>Stenella coeruleoalba</i>		IV					P	P	
Mammifères	1333	<i>Tadarida teniotis</i>		IV		P		P	P		
Mammifères	1349	<i>Tursiops truncatus</i>	II	IV					P	P	
Mammifères	1354	<i>Ursus arctos</i>	II*	IV		P					
Mammifères	1332	<i>Vespertilio murinus</i>		IV		P		P			
Mammifères	2035	<i>Ziphius cavirostris</i>		IV					P	P	
Echinodermes	1008	<i>Centrostephanus longispinus</i>		IV						P	
Cnidaires	1001	<i>Corallium rubrum</i>			V						P
Annélides	1034	<i>Hirudo medicinalis</i>			V	P	P	P	P		

Structures et organismes qui ont participé à la première évaluation

Association des amis du site naturel du Lac de Remoray,
ASTERS,
Bioinsight,
CBN - Méditerranéen de Porquerolles,
CBN Alpin,
CBN Aquitaine-Poitou-Charentes,
CBN Bassin Parisien,
CBN de Bailleul,
CBN de Brest,
CBN de Corse,
CBN de Franche-Comté,
CBN Massif central,
CBN Midi Pyrénées,
CEMAGREF,
Chercheurs indépendants (Bureau d'étude), ...
CNRS,
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Conservatoire Départemental d'Espaces Naturels de Haute-Savoie,
CPEPESC Franche-Comté,
ENSA Écologie et sciences phytosanitaires,
Espaces Naturels de France,
Faculté de médecine et de pharmacie de Limoge,
Faculté de médecine Pitié-Salpêtrière,
Faculté des Sciences,
Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux,
Fédération des Parcs Naturels Régionaux,
Groupe Mammologique Breton,
Groupement des DDAF,
IMEP CNRS UMR 6116,
INRA,
Institut pour le Développement Forestier
Institut Universitaire Européen de la Mer -IUEM, Aquarium de la Rochelle,
IRD,
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
DIREN,
Muséum des Sciences naturelles et de Préhistoire (Chartres),
Office National de Forêts,
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Office pour les Insectes et leur Environnement,
Parcs nationaux,
Parcs nationaux,
Pôle-relais Lagunes méditerranéennes,
Pôle-relais Marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord,
Pôle-relais Mares et mouillères,

Pôle-relais Tourbières,
Pôle-relais Tourbières,
Pôle-relais Zones humides intérieures,
Réseau Benthique – ReBent,
Réserves Naturelles de France,
SFPEM,
Société d'histoire naturelle d'Autun,
Société Française de Malacologie,
Société Française de Malacologie,
Société Herpétologique de France,
SOPTOM Le village des Tortues,
Université Claude Bernard - Lyon I,
Université de Bretagne Occidentale - IUEM Brest,
Université de la Méditerranée - Aix-Marseille II,
Université de Metz
Université de Montpellier,
Université Paul Sabatier - Toulouse III, Université de Provence,



L'évaluation au titre de l'article 17 de la directive habitats porte sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des régions biogéographiques atlantique, continentale, méditerranéenne et alpine. Au total, 131 habitats naturels et semi naturels, 290 espèces (91 espèces végétales et 199 espèces animales) dont 159 sont concernées par le réseau Natura 2000.

Une première évaluation a eu lieu en 2007, sous le pilotage du Muséum national d'histoire naturel avec l'appui d'un grand nombre d'organismes et d'experts. Les résultats ont été notifiés à la Commission européenne et nous présentons dans ce rapport une synthèse nationale.

La synthèse concernant cette première évaluation d'état de conservation a permis de tirer quelques enseignements à travers les résultats nationaux par rapport au contexte européen. Ce rapport met en évidence les nombreuses lacunes en terme de connaissance et de données.